



bulletin municipal - édition du 5 février 2026



Aménagements et travaux
Une citoyenne à l'honneur
Tout Aspach se passionne
L'actu des associations

6



22



40



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**
horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**
pharmacies de garde
numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**
6 comptes-rendus
14 décès
15 à l'honneur
17 cadre de vie
20 projet de ré-adressage
22 point sécurité rue de Thann
25 travaux à l'école

26 **Tout Aspach est informé**
28 zone de dons
30 le mot de la Brigade Verte
31 opération broyage de vos végétaux

32 **Tout Aspach fête**
32 week-end festif
33 naissances, calendrier des fêtes
34 les grands anniversaires en 2026

35 **Tout Aspach entreprend**
35 ouverture du salon Nahara by Sandra

36 **Tout Aspach se passionne**
36 sauvegarde du patrimoine historique
38 astronomie : masse des astres

40 **Tout Aspach s'associe**
40 Pétanque Aspach
40 Amicale des Donneurs de Sang
41 Sax o'clock
42 ASCLA
43 UNC

44 **Tout Aspach à l'école**
44 nos fêtes d'hiver à l'école maternelle
45 les ULIS racontent
46 cadeau de Noël de la mairie, rentrée 2026
47 en direct du périscolaire

48 **Tout Aspach en images**

5



15



44



L'information en temps réel est désormais transmise
via Facebook et l'application gratuite **Illiwap**
(qr_code ci-contre).
Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou
mail.

la commission info

photos de couverture

exposition des artistes
réception des forces vives du village
médaillon : exposition des artistes



Chers concitoyens,

Avec ce tout nouveau numéro de *Tout Aspach*, préparé avec soin par la commission de l'information, je tenais à revenir, pour clore l'année 2025, sur quelques moments forts et réalisations qui ont animé notre commune.

Ce bulletin est clairement le reflet de la vie collective d'Aspach et de son dynamisme.

Notre village vit et se mobilise. De nombreux événements riches en échanges et en partage se sont déroulés récemment.

Il y a eu la toute première exposition d'art dédiée à nos artistes locaux. Organisée par la commune en collaboration étroite avec nos artistes Aspachois, l'objectif était de mettre en valeur leurs nombreuses œuvres et de permettre au public de les rencontrer. Cette exposition a connu un succès allant au-delà de nos espérances. Un événement à reconduire absolument.

Peu après a eu lieu la réception des forces vives du village, et ces dernières sont nombreuses à ASPACH ! Il s'agissait de mettre à l'honneur les représentants des associations du village, de nos entreprises, des nombreux bénévoles au service de la commune... Un moment fort et de partage en remerciement de leurs engagements pour le village.

Cette année encore, lors du repas des aînés, la chorale a fait preuve d'imagination et de créativité pour animer et faire participer tous les présents. Un moment fort de partage joyeux, grâce à leur dynamisme et à leur répertoire sans cesse renouvelé. Un grand merci à eux !

Puis tout récemment, nous avons eu l'honneur de remettre la Médaille du Mérite UNC (Union Nationale des Combattants) échelon OR à Madame Suzanne STOESSEL, notre doyenne de 102 ans ! Marraïne du drapeau de l'UNC et « Malgré-elle » nous avons eu l'occasion de célébrer ensemble ce moment fort.

Je tiens sincèrement à saluer l'engagement de tous, nos associations, mais aussi celui de tous les habitants volontaires qui animent notre quotidien et renforcent le lien social si important.

Les questions de la sécurité et du bien-vivre ensemble sont d'une importance capitale pour le village. La sécurité routière, notamment sur la rue de Thann, reste une priorité. Les relevés des radars pédagogiques montrent une amélioration, mais certains excès de vitesse persistent.

Il me paraît utile de rappeler ici que tous ces aménagements ont deux objectifs :

- Protéger nos enfants et la population en général de la vitesse excessive et des dangers que cela représente.
- Inciter les non-résidents à passer par la déviation pour désengorger l'axe principal et gagner en qualité de vie (route principale plus sécurisée et plus silencieuse pour les riverains).

Ces aménagements actuellement testés, comme les priorités à droite ou les écluses, sont le fruit d'un travail collaboratif avec les riverains, la gendarmerie et la commission sécurité. Votre vigilance et vos retours seront précieux pour affiner ces dispositifs.

Ce numéro de *Tout Aspach* met aussi en lumière de très belles actions concrètes et vertueuses, comme la plantation d'arbres à l'école par les enfants, après avoir semé eux-mêmes les graines.

Il y a eu aussi la création de nouveaux terrains de pétanque par le club local, pour répondre à une demande grandissante de la part des joueurs de plus en plus nombreux.

La naissance aussi d'une nouvelle entreprise locale (salon de coiffure) à qui nous souhaitons une belle réussite. Preuve qu'Aspach reste attractif.

Vous y trouverez également de très intéressants articles historiques ou scientifiques écrits par des Aspachois passionnés, que nous avons la chance de compter dans le village.

Je terminerai cet édit en vous souhaitant à toutes et à tous une excellente année 2026, riche en projets, en rencontres et en réussites.

Fabien Schoenig, Maire d'Aspach

le mot du Maire



Inscription pour
recevoir la
version
imprimée de
Tout Aspach



Retrouvez tous
les bulletins
Tout Aspach
sur le site
communal en
flashant ce
QRcode.





place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Vendredi de 13h30 à 15h30 jusqu'au 24/10 puis de 10h à 11h45

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie@aspach.fr



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr
Trouvez les créneaux horaires et les lieux sur
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



Autres infos

DÉCHÈTERIES D'ALTKIRCH, ILLFURTH, WALDIGHOFFEN

Horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2023

du lundi au vendredi * : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
samedi : de 9h à 18h en continu

* Illfurth : fermé le mardi

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

Plus d'infos ici : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm>

Horaires
déchèteries

Pharmacies de garde

Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche

Composez le **32 37***

ACCESSIBLE 24h/24h

* Numéro Audiotel : 0,35 Euro TTC / min

Ou

Consultez en ligne

www.3237.fr

RésoGardes 3237



Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz (GRDF) 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes* : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'Ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



Comptes-rendus de séances du conseil municipal

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal, convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 09 septembre 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Françoise MAY arrive à 21h45.

Excusés : Julie SCHÖPPERLÉ, Salomé REICHLIN, qui donne procuration à Serge STIMPFLING.

Monsieur le Maire souhaite ensuite la bienvenue aux conseillers municipaux et leur donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Point sur les dégradations et le tapage nocturne dans la commune
5. Fermeture du passage à niveau SNCF de Walheim
6. Vente de la grange Rue du 26 Novembre
7. Convention de mise à disposition de personnel titulaire à la Communauté de Communes Sundgau
8. Subvention collège de la Largue
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier PV

Le compte-rendu de la séance du 1er juillet est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4. Point sur les dégradations et le tapage nocturne dans la commune

Les conseillers sont informés que la commune subit des dé-

gradations à la boîte à objets et alentour depuis plusieurs mois (dont une constatée ce matin même).

Des riverains signalent également du tapage nocturne au niveau de la Maison des Associations et du terrain multisport.

La gendarmerie d'ALTKIRCH (après une entrevue avec le Major HOLL) confirme ces faits. Lors de rondes, la gendarmerie a déjà procédé à des verbalisations sur place.

Flavian BADELET fait savoir que la guinguette a également subi des dommages par des jeunes qui se sont dénoncés (des photos ont été prises). Ils se sont engagés à effectuer une journée de nettoyage fin septembre (en cas de manquement, un dépôt de plainte sera déposé).

Il est décidé que la boîte à objets sera temporairement fermée (alors qu'elle fonctionne bien).

Il faut rappeler aux habitants de ne pas hésiter à appeler la gendarmerie s'ils sont témoins d'agissements suspects ou de tapage nocturne.

5. Fermeture du passage à niveau SNCF de Walheim

Le Maire informe les conseillers que le passage à niveau de WALHEIM sera fermé du 16 au 22 octobre prochain pour travaux. Cette fermeture aura un impact pour les résidents au-dessus du passage, qui devront emprunter le chemin rural entre WALHEIM et ASPACH, passer par la Rue de Walheim et la Rue de la Croix-Rouge pour pouvoir circuler avec leurs véhicules.

L'entreprise chargée des travaux propose de rendre carrossable le chemin rural pour faciliter la circulation des véhicules (cet aménagement aura lieu la semaine précédente).

6. Vente de la grange Rue du 26 Novembre

Après délibération, les conseillers, avec 12 voix pour et 1 abstention

Décident de vendre les parcelles suivantes :

- Section E n°1293/816 d'une contenance de 428m²

- Section E n°1303/420 d'une contenance de 164 m²

Au prix total de 60 000.- € - soixante mille euros, non viabilisé.

À Mélanie BARBOSA et Nicolas MATHIAS.

Autorisent le maire à signer tout document relatif à cette vente.

Les frais de notaire et tout frais afférent à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Le CU est en cours d'instruction.

7. Convention de mise à disposition de personnel titulaire à la Communauté de Communes Sundgau

Angélique LIDY rappelle aux conseillers que la compétence périscolaire a été transférée à la Communauté de Communes Sundgau depuis le 1er avril 2016. De ce fait, les ATSEM sont mises à la disposition de la Communauté de Communes Sundgau par le biais d'une convention entre la Commune et la CCS.

Afin de régulariser la situation, entre le 1er avril 2022 et le 31

mars 2025 pour Nathalie GRASSER, et entre le 1er avril 2022 et le 24 novembre 2022 pour Catherine JECKER, l'unanimité des conseillers autorise le Maire à signer les deux conventions suivantes :

Convention de mise à disposition de madame Nathalie GRASSER, ATSEM principale de 2ème classe titulaire

La Commune d'Aspach, représentée par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire,
et

La Communauté de Communes Sundgau, représentée par Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Considérant que Mme GRASSER Nathalie, ATSEM principale de 2ème classe titulaire, a pris connaissance de la convention de mise à disposition et qu'elle a donné son accord pour sa mise à disposition.

Considérant que l'assemblée délibérante de la Commune d'Aspach a été préalablement informée de la mise à disposition de Mme GRASSER Nathalie,

Il est convenu ce qui suit :

article 1 : objet

La Commune d'Aspach met partiellement Madame Nathalie GRASSER, ATSEM Principale de 2ème classe Titulaire, à disposition de la Communauté de Communes Sundgau pour exercer les fonctions d'agent d'animation au périscolaire à Aspach, à compter du 1er avril 2022 pour une durée de 3 ans, à raison de 6,5 h hebdomadaires pendant les semaines de classe.

article 2 : conditions d'emploi

Le travail de Madame Nathalie GRASSER est organisé par la Communauté de Communes Sundgau pour une durée hebdomadaire de 6,50 heures par semaine pendant l'année scolaire.

Madame Nathalie GRASSER est mise à disposition de la Communauté de Communes Sundgau sous l'autorité du directeur du périscolaire d'Aspach en vue d'exercer les fonctions d'Adjoint d'animation.

L'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, selon les besoins du service.

La Commune d'Aspach continue de gérer la situation administrative de Madame Nathalie GRASSER : avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, droit individuel à la formation, discipline, etc., pendant le temps que dure la mise à disposition convenue dans la présente.

En application du droit à l'information régi par le décret n°2023-845 du 30 août 2023, la Commune d'Aspach communique à l'agent les informations relatives à l'emploi occupé dans le cadre de la mise à disposition.

article 3 : rémunération

Versement : La Commune d'Aspach versera à Mme Nathalie GRASSER la rémunération correspondant à son grade ou à l'emploi qu'elle occupe dans sa collectivité (Traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

La collectivité ou l'établissement d'accueil peut verser un complément de rémunération dûment justifié selon les règles applicables aux personnels exercent leurs fonctions dans l'organisme d'accueil.

Remboursement : Le Communauté de Communes SUNDGAU remboursera à la Commune d'Aspach le montant de la rémunération et des charges sociales de Mme Nathalie GRASSER au prorata du temps de mise à disposition et des jours réellement travaillés.

La Communauté de communes ne participera pas aux charges résultant des congés de maladie, de l'indemnité forfaitaire dans le cadre d'un congé de formation ou de l'allocation de formation qui est versée au titre des actions relevant du CPF.

La participation de la Communauté de Communes Sundgau sera versée annuellement

article 4 : modalité de contrôle et d'évaluation des activités de l'agent mis à disposition

L'agent mis à disposition bénéficie d'un entretien individuel chaque année à l'issue duquel un compte-rendu sur la manière de servir est établi par la Communauté de Communes Sundgau et transmis à la Commune d'Aspach.

En cas de faute disciplinaire la commune d'origine est saisie par l'établissement d'accueil.

L'activité de l'agent mis à disposition donne lieu au renseignement d'un tableau de bord précisant, par journée, les horaires de l'agent.

article 5 : fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Mme Nathalie GRASSER peut prendre fin

o avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé(e), de la collectivité ou de l'établissement d'origine, ou de l'organisme accueil, dans le respect d'un préavis de deux mois ;

o en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité territoriale ou l'établissement public d'origine et l'organisme d'accueil, sans préavis ;

o au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

La cessation de la mise à disposition entraîne la réintégration du fonctionnaire.

Le fonctionnaire qui ne peut être affecté aux fonctions qu'il exerçait précédemment dans son service d'origine reçoit une affectation dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, dans le respect des règles de priorité fixées à l'article L512-26 du code général de la fonction publique et à l'article 5 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

article 6 : juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

article 7 : élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- Pour la Commune, à Aspach,

- Pour la Communauté de Communes Sundgau, à Altkirch.

convention de mise à disposition de madame Catherine JECKER, ATSEM titulaire

entre :

La Commune d'Aspach, représentée par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire,

et

La Communauté de Communes Sundgau, représentée par Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Considérant que Mme JECKER Catherine, ATSEM titulaire, a pris connaissance de la convention de mise à disposition et qu'elle a donné son accord pour sa mise à disposition.

Considérant que l'assemblée délibérante de la Commune d'Aspach a été préalablement informée de la mise à disposition de Mme JECKER Catherine,

Il est convenu ce qui suit :

article 1 : objet

La Commune d'Aspach met partiellement Madame Catherine

JECKER, ATSEM Titulaire, à disposition de la Communauté de Communes Sundgau pour exercer les fonctions d'agent d'animation au périscolaire à Aspach, à compter du 1er avril 2022 au 24 novembre 2022, à raison de 7 h hebdomadaires pendant les semaines de classe.

article 2 : conditions d'emploi

Le travail de Madame Catherine JECKER est organisé par la Communauté de Communes Sundgau pour une durée hebdomadaire de 7 heures par semaine pendant l'année scolaire.

Madame Catherine JECKER est mise à disposition de la Communauté de Communes Sundgau sous l'autorité du directeur du périscolaire d'Aspach en vue d'exercer les fonctions d'Adjoint d'animation.

L'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, selon les besoins du service.

La Commune d'Aspach continue de gérer la situation administrative de Madame Catherine JECKER : avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, droit individuel à la formation, discipline, etc., pendant le temps que dure la mise à disposition convenue dans la présente.

En application du droit à l'information régi par le décret n°2023-845 du 30 août 2023, la Commune d'Aspach communique à l'agent les informations relatives à l'emploi occupé dans le cadre de la mise à disposition.

article 3 : rémunération

Versement : La Commune d'Aspach versera à Mme Catherine JECKER la rémunération correspondant à son grade ou à l'emploi qu'elle occupe dans sa collectivité (Traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

La collectivité ou l'établissement d'accueil peut verser un complément de rémunération dûment justifié selon les règles applicables aux personnels exercent leurs fonctions dans l'organisme d'accueil.

Remboursement : Le Communauté de Communes SUNDGAU remboursera à la Commune d'Aspach le montant de la rémunération et des charges sociales de Mme Catherine JECKER au prorata du temps de mise à disposition et des jours réellement travaillés.

La Communauté de communes ne participera pas aux charges résultant des congés de maladie, de l'indemnité forfaitaire dans le cadre d'un congé de formation ou de l'allocation de formation qui est versée au titre des actions relevant du CPF.

La participation de la Communauté de Communes Sundgau sera versée annuellement.

article 4 : modalité de contrôle et d'évaluation des activités de l'agent mis à disposition

L'agent mis à disposition bénéficie d'un entretien individuel chaque année à l'issue duquel un compte-rendu sur la manière de servir est établi par la Communauté de Communes Sundgau et transmis à la Commune d'Aspach.

En cas de faute disciplinaire la commune d'origine est saisie par l'établissement d'accueil.

L'activité de l'agent mis à disposition donne lieu au renseignement d'un tableau de bord précisant, par journée, les horaires de l'agent.

article 5 : fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Mme Catherine JECKER peut prendre fin :

o avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé(e), de la collectivité ou de l'établissement d'origine, ou de l'organisme accueil, dans le respect d'un préavis de deux mois ;

o en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité

territoriale ou l'établissement public d'origine et l'organisme d'accueil, sans préavis ;

o au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

La cessation de la mise à disposition entraîne la réintégration du fonctionnaire.

Le fonctionnaire qui ne peut être affecté aux fonctions qu'il exerçait précédemment dans son service d'origine reçoit une affectation dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, dans le respect des règles de priorité fixées à l'article L512-26 du code général de la fonction publique et à l'article 5 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

article 6 : juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

article 7 : élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- Pour la Commune, à Aspach,

- Pour la Communauté de Communes Sundgau, à Altkirch.

À compter du 1er avril 2025, il n'y aura plus de convention de mise à disposition de personnel, mais des frais de prestations d'entretien seront facturés à la Communauté de Communes Sundgau, tenant compte des charges réelles de l'ATSEM.

Jusqu'au 31 décembre 2024, la commune a perçu une redevance annuelle de 7 000.-€, et a facturé à la CCS les charges réelles supportées du 1er avril 2016 au 31 décembre 2024 (eau, chauffage et électricité).

Une proposition de convention de participation aux charges avec un montant unique (comprenant la redevance annuelle, l'eau, l'électricité et le chauffage) a été faite à la CCSundgau à l'issue du dernier conseil municipal. La CCSundgau n'a pas encore fait de retour par rapport à cette proposition.

8. Subvention collège de la Largue

Objet : Délibération portant attribution d'une subvention au collège de la Largue (Projet : le chemin mémoriel hommage aux jeunes réfractaires de Ballersdorf).

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de soutien reçu par les élèves de 3e membres du club histoire et mémoire du collège de la Largue à Seppois-le-Bas, encadrés par leurs enseignantes Lucie HEITZ et Rachel VACHET-VALAZ.

Avec l'idée de rendre la mémoire autrement, les jeunes ont imaginé un cheminement mémoriel entre Ballersdorf et le Struthof, avec différentes étapes matérialisées par des œuvres d'art contemporain : la démarche s'est établie en co-construction avec l'artiste plasticien ZED.

La poursuite du projet se déclinera par l'installation au mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck, 18 Flexos redonneront vie au groupe initial parti de Ballersdorf en 1943 et au CERD Struthof, un Flexo associé à un message sous forme d'œuvre par anamorphose viendront clore le chemin. Chacune des œuvres sera complétée d'un cartel comportant un QRcode qui renvoie au site internet du collège, présentant l'ensemble de la démarche pédagogique menée depuis l'origine du projet.

Le financement des œuvres d'art des dernières étapes du projet, pour un coût total de 13 764 euros TTC, permettraient d'achever cet ambitieux chemin de la mémoire.

Monsieur le Maire met en avant le travail au long cours mené par les élèves volontaires et investis du club, pleinement acteurs de leur projet, qui ont appris à coopérer, à innover ensemble autour de la mémoire de ces réfractaires disparus il y a plus de 80 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € afin de les soutenir dans le projet.

9. Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- 09/09/2025 : Réception du chantier d'adduction d'eau potable (AEP) de la rue des Jardins : 400 m de tuyaux ont été posés et 30 branchements réalisés. Le chantier s'est bien déroulé malgré la gêne que la présence des réseaux secs aurait pu générer.

- Le géomètre OSTERMANN intervient le 10/09/2025 pour le découpage des parcelles impasse de la Fontaine afin de pouvoir procéder aux échanges/vente des parcelles avec le riverain.

- Présentation du projet d'arrêté de stationnement contre les véhicules ventouse et l'appropriation du domaine public, suite au rendez-vous avec la gendarmerie ce printemps :

- o plaintes à cause de stationnements gênants de véhicules hors d'usage rue du 26 Novembre (ces derniers ont été enlevés depuis) ;

- o parking de la réserve communale, véhicules ventouse et appropriation du domaine privé communal.

Cet arrêté qui concerne les espaces publics et privés de la commune facilitera le travail de verbalisation par les forces de l'ordre.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Le prochain bulletin municipal Tout Aspach est en cours de rédaction, distribution fin septembre, en même temps que la commande groupée d'arbres (CCS). Un article concernant le broyage des déchets verts paraîtra dans le bulletin.

- Relevé du radar : 103 000 véhicules de juin à août :

- 17% : respect du 30km/h

- 70% : entre 30 et 50 km/h

- 12% : entre 50 et 75 km/h

- 2% : supérieur à 75 km/h (185 véhicules), dont 1 relevé à 110km/h le 29 juillet à 18h26 !

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires :

- Travaux réalisés cet été :

- o Transformation de l'ancienne salle des maîtres en salle de classe

- o Réaménagement de la bibliothèque en salle des maîtres

- o Installation de stores dans trois salles de classe

- o Peinture dans le couloir

- Rentrée 2025 :

- o 1 ouverture de classe en maternelle

- o 3 nouvelles enseignantes

- o 1 nouvelle ATSEM

- o 1 nouvelle directrice

- o 113 élèves scolarisés

- PS/PM : 24 élèves

- GS/CP : 20 élèves

- CP/CE1 : 17 élèves (+3 inclusions ULIS)

- CE2/CM1 : 20 élèves (+4 inclusions ULIS)

- CM1/CM2 : 19 élèves (+6 inclusions ULIS)

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- Exposition des artistes : elle se déroulera les 4 et 5 octobre prochain ; le vernissage aura lieu le dimanche à 11h00.

- Thé dansant : il se tiendra le 16 novembre à la salle polyvalente, à partir de 14h00. DJ JACKY s'occupera de l'animation musicale, l'UNC et la pétanque tiendront la buvette.

Merci à Monique pour son implication, ainsi qu'à sa fille pour la réalisation des affiches.

- Les nouvelles vitrines ont été installées aux entrées du village : utilisation par les associations avec des règles.

- Le parc canin n'est pas encore ouvert, le règlement est en cours d'élaboration. Il y aura deux personnes volontaires référentes.

- Suite à la vague de dégradations constatées notamment à la boîte à objets depuis ce printemps, plusieurs plaintes ont été déposées. À l'étude : pose de caméras ou de serrures programmables. Il faut inciter les citoyens à téléphoner à la gendarmerie dès constat de tapages nocturnes.

- Renumérotation des rues : création de trois nouvelles impasses, validées par la Poste et les riverains :

- i. Impasse des Mésanges

- ii. Impasse du Charon

- iii. Impasse du Berg

Les courriers seront distribués début novembre ; la mairie se tient à disposition des habitants concernés pour les aider dans les démarches à effectuer. Le nouveau numéro sera à venir chercher en mairie en décembre – application de la nouvelle numérotation : janvier 2026

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- Pose des priorités à droite

- À venir : pose de panneaux explicatifs « partageons la route », chevrons et logos vélo

- Suite à différents mails de plaintes réceptionnés cet été en mairie, une 4e réunion est prévue, à laquelle seront conviés la commission de sécurité, le groupe de travail, les personnes qui se sont plaintes, la gendarmerie et le prestataire, afin de donner toutes les explications nécessaires.

- À venir : déplacement de l'arrêt de bus de la mairie.

- À voir : zone de parking devant le 3, Route de Thann : trop de nuisances aux heures de pointe : ne rien mettre ? Passage piétons aménagés pertinents ?

- Suite au rendez-vous avec l'Adjoint de la Ville d'Altkirch, une écluse test sera installée à l'entrée du village, après l'ouvrage d'art.

- Réflexion et échange sur la création d'une police pluri-communale (ou brigade de la route), policiers habilités qui auront une mission de relevé de vitesse – les communes alentours ont la même problématique de vitesses excessives dans leur village. Les missions possibles sont la sécurité dont la sécurité routière, la salubrité et la tranquillité publique. La mise en place de cette brigade nécessite la signature d'une convention intercommunale.

10. Compte-rendu des commissions intercommunales

CC Sundgau

- Prochain conseil de rentrée en septembre.

- Le forum des associations tenu à HIRSINGUE s'est bien déroulé.

MJC : Suite à un travail entre la CAF et la CCSundgau, la MJC va devenir une MJC centre social.

11. Divers

- Les bennes à verre, vieillissantes, seront remplacées (commande groupée par la Communauté de Communes Sundgau).
- Le dossier du PLUi est en pause jusqu'après les élections municipales.
- La société de bus scolaires va être avertie car les chauffeurs roulent trop vite et ne respectent pas les priorités à droite.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal, convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 04 novembre 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Flavien BADELET, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Excusés : Régis BRAND qui donne procuration à Serge STIMPFLING, Françoise MAY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite ensuite la bienvenue aux conseillers municipaux et leur donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Décision modificative
5. Désignation des membres du Bureau de l'Association Foncière d'ASPACH
6. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
7. Instauration du principe de la redevance provisoire pour les chantiers
8. Recouvrement des créances de Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les chantiers provisoires sur les ouvrages de transport / distribution d'électricité
9. Révision des statuts de Territoire d'Énergie Alsace
10. Approbation rapport annuel assainissement 2024
11. Approbation du rapport annuel déchets 2024
12. Approbation du rapport annuel eau potable 2024
13. Création d'un service juridique commun
14. Convention régissant le service juridique commun entre la Communauté de Communes Sundgau et les autres communes membres
15. Approbation de l'état d'assiette 2027 - ONF et travaux forestiers
16. Compte-rendu des commissions communales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

17. Compte-rendu des commissions intercommunales
18. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le compte-rendu de la séance du 09 septembre 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4. Décision modificative

Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants, suite aux travaux réalisés sur des poteaux d'incendie dans la Rue des Jardins et diverses rues.

Après délibération, l'unanimité des conseillers approuve la DM N°1 :

Crédit du compte 21568 - dépense d'investissement : 10 000.-€

Crédit du compte 10226 - recette d'investissement : 10 000.-€

5. Désignation des membres du Bureau de l'Association Foncière d'ASPACH

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut renouveler le bureau de l'Association Foncière d'ASPACH.

À l'unanimité des membres présents, les conseillers décident de nommer les membres suivants :

Titulaires :

Régis BRAND

Sabine SCHURCH

Benoît REICHLIN

Suppléants :

Céline STEVANOVIC

Françoise MAY

Membres proposés par la Chambre d'Agriculture

Titulaires :

Serge STIMPFLING

René KAUFFMANN
Michel KOENIG
Suppléants :
Thomas STIMPFLING
Jonas KAUFFMANN
Hugo SCHURCH

Les membres proposés par la Chambre d'Agriculture sont approuvés par l'unanimité des conseillers présents.

6. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

Ce point est ajourné à la prochaine réunion du conseil municipal.

7. Instauration du principe de la redevance provisoire pour les chantiers

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333-108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurée au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

8. Recouvrement des créances de Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les chantiers provisoires sur les ouvrages de transport / distribution d'électricité

Délibération relative au recouvrement des créances de Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par ENEDIS pour les années 2019 à 2024 au titre de l'occupation du domaine public pour les chantiers et les travaux provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport/distribution

d'électricité.

Objet :

Recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP) non perçues sur la période 2019 à 2024 non prescrite (jusqu'à 5 ans).

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'une commune est fondée à réclamer à l'occupant sans titre de son domaine public, au titre de la période d'occupation irrégulière, une indemnité compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'un occupant régulier pendant cette période, et qu'elle doit rechercher le montant des redevances qui auraient été appliquées si l'occupant avait été placé dans une situation régulière, soit par référence à un tarif existant, soit à défaut de tarif applicable, par référence au revenu, tenant compte des mêmes avantages, qu'aurait pu produire l'occupation régulière de la partie concernée du domaine public communal (CE, 26 juin et 25 septembre 2008, n°317675, Commune de Moulins).

- Considérant que toute occupation ou utilisation irrégulière du domaine public doit donner lieu au versement d'une indemnité d'occupation et qu'en cas d'occupation sans droit ni titre d'une dépendance du domaine public, cela constitue une faute commise par cette occupation irrégulière (CE, 15 avril 2011, n° 308014).

- Considérant que la détermination du montant de l'indemnité exigée du fait de la faute commise doit correspondre à celui que la Commune aurait dû percevoir si l'occupant s'était régulièrement manifesté et avait obtenu un titre, il doit être équivalent à celui de la redevance (CE, 16 mai 2011, n° 317675, Commune de Moulins).

- Considérant que la commune est en droit de percevoir les RODP afférentes à l'occupation de son domaine public par le réseau exploité par [Nom du gestionnaire de réseau],

- Considérant que les montants dus pour les années [Années concernées] n'ont pas été perçus et doivent faire l'objet d'un recouvrement,

- Considérant que ces créances n'étant pas prescrites, il y a lieu d'en engager la mise en recouvrement avant expiration du délai quinquennal prévu par la loi,

- Considérant que l'absence de transmission des informations ou de paiement des RODP dues constitue un manquement aux obligations réglementaires des gestionnaires de réseaux et justifie la mise en recouvrement des créances correspondantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : Autorisation du recouvrement et fixation du montant dû

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recouvrement des créances de Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par ENEDIS pour les années 2019 à 2024, au titre de l'occupation du domaine public pour les chantiers et les travaux provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport/distribution d'électricité.

Article 2 : Détail du calcul des montants par année

Les montants à recouvrer sont détaillés dans l'annexe n°1.

Article 3 : Lancement officiel de la procédure de recouvrement via titres de recettes

La présente délibération autorise l'émission des titres de recettes correspondants, qui seront transmis au comptable public compétent pour mise en recouvrement.

Article 4 : Précision sur la notification et possibilité de recours en cas de non-paiement

Le Maire est chargé de notifier cette décision au gestionnaire

de réseau, et, en cas de non-paiement dans les délais impartis, d'engager toute procédure nécessaire pour le recouvrement de ces créances, y compris par voie contentieuse si nécessaire.

Article 5 : Transmission de la délibération aux services de la Trésorerie pour exécution

La présente délibération sera transmise à la Trésorerie de ALTKIRCH, ainsi qu'aux services.

9. Révision des statuts de Territoire d'Énergie Alsace

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Énergie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 à l'unanimité ;

- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Énergie Alsace.

10. Approbation rapport annuel assainissement 2024

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2024 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

11. Approbation du rapport annuel déchets 2024

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2024 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur le

prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

12. Approbation du rapport annuel eau potable 2024

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2024 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

13. Création d'un service juridique commun

Monsieur le Maire rappelle que dans un contexte où les collectivités sont de plus en plus confrontées à une croissance constante du cadre juridique, la création d'un service juridique commun est une solution stratégique pour les communes membres de la Communauté de Communes Sundgau.

Conformément à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé qu'une convention régissant ce service commun soit conclue avec les communes membres intéressées.

Ce service juridique propose le conseil et l'assistance auprès des communes quant à leurs interrogations sur différents domaines (commande publique, recherche de subventions, urbanisme, pouvoir de police, état civil...). Le service juridique commun ne traitera pas les contentieux des communes membres. Dans un premier temps et jusqu'au 30 juin 2026, l'utilisation de ce service sera à titre gratuit. A compter du 1er juillet 2026, le service sera refacturé aux communes.

La création d'un service commun sera effective sur la base d'une délibération du Conseil communautaire, d'une délibération du Conseil municipal pour chaque commune concernée, ainsi qu'après signature de la convention par l'ensemble des parties concernées.

Pour rappel, un service commun est géré par la Communauté de Communes, les agents mis à disposition relèvent de l'intercommunalité et du pouvoir disciplinaire du Président.

Lors de la séance du 4 septembre dernier, le Bureau de la Communauté de Communes Sundgau a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil d'approuver la création d'un service juridique commun.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, approuvent la création d'un service juridique commun.

14. Convention régissant le service juridique commun entre la Communauté de Communes Sundgau et les autres communes membres

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention régissant le service juridique commun entre la Communauté de Com-

munes Sundgau et les autres communes membres entre

La Communauté de Communes Sundgau, représentée par son Président, Monsieur Gilles FREMIOT, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 ;

et
La Commune d'ASPACH, représentée par son Maire, Monsieur Fabien SCHOENIG

Préambule

La Communauté de Communes et les communes membres de l'intercommunalité, parties à la convention, ont décidé de créer un service juridique commun conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de cet article, les effets de ce service commun sont gérés par ladite convention.

article 1. objet du service commun

Le service juridique commun a pour objectif le conseil et l'assistance auprès des communes parties à la présente convention quant à leurs interrogations sur différents domaines.

Le service juridique commun traitera les interrogations liées à différentes matières telles que la commande publique, le droit institutionnel, le droit de l'urbanisme, le droit administratif des biens, l'état civil, les pouvoirs de police du maire... Cette liste n'est pas exhaustive.

Le service juridique assurera les prestations suivantes :

- Réponse à une question juridique ponctuelle ;
- Partage de modèle type (arrêté, délibération, acte d'engagement, cahier des clauses, règlement de consultation...) ;
- Conseil dans la passation des marchés publics ;
- Assistance à la recherche de subvention et aide à la demande ;
- Rédaction ponctuelle d'un acte ;
- Conseil juridique sur un dossier, le cas échéant (partage d'expérience, communication des coordonnées d'un cabinet conseil...) ;
- Partage de fiche processus.

Les missions énoncées ci-dessus sont susceptibles d'évolution. Le service commun ne traitera pas des contentieux des communes. Chaque commune assure la gestion, la responsabilité et le suivi de ses dossiers.

article 2. caractère de la convention

La présente convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2026.

À compter du 1er juillet 2026, l'intervention des agents du service commun sera refacturée forfaitairement. Ce forfait sera décidé d'un commun accord et fera l'objet d'un avenant.

article 3. durée de la convention

La présente convention s'appliquera à compter du 1er octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

article 4. situation des agents du service commune

Le service juridique commun est géré par la Communauté de Communes et les agents mis à disposition relèvent de l'intercommunalité et du pouvoir disciplinaire du Président.

article 5. modalités d'intervention auprès des communes

Les communes parties à la convention transmettront leur demande par mail auprès d'une adresse générique. Ils pourront poser autant de questions qu'ils le souhaitent sans limitation de demande.

Le service prendra connaissance de la demande et se réserve un délai raisonnable pour y répondre. Le cas échéant, des appels téléphoniques, en visioconférence ou des rendez-vous en mairie pourront être organisés.

article 6. modifications

Toute modification à la présente convention, notamment en ce qui concerne le montant du forfait fera l'objet d'un avenant entre la Communauté de Communes et les communes, parties à la convention.

article 7. litige

Tout différend devra être réglé en priorité à l'amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

15. Approbation de l'état d'assiette 2027 - ONF et travaux forestiers

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur BILDOLI ne travaille plus sur le poste de Carspach et qu'il est remplacé par Monsieur Gaël FELLET.

Il présente aux conseillers l'état d'assiette 2027 – coupes de l'aménagement dans les parcelles 6 et 12, approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il présente également un devis pour la réfection du chemin menant aux coupes de BIL qui est impraticable suite aux fortes pluies. Le Maire est autorisé à signer ce devis par l'unanimité des conseillers.

16. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires

- Les travaux du sas d'entrée ont commencé durant les vacances de la Toussaint. Les huisseries ont été posées, il manque le bardage extérieur.

- Les arbres issus de la pépinière réalisée par les enfants seront plantés à l'école le mardi 25 novembre prochain.

- Un spectacle de Noël sera offert aux classes de maternelle et d'ULIS ; les enfants des autres classes auront un livre.

- Péri-scolaire : la Communauté de Communes a accepté la proposition de participation de 15 000.-€/an pour les charges ; pour le personnel mis à disposition, une facture sera établie sur les heures effectives à raison de 25.-€ de l'heure.

- Un nouveau traiteur livre les repas depuis le mois de septembre.

Dominique STOESEL : commission de l'information

Migration de la plateforme ILLIWAP en cours, ce qui engendre quelques difficultés.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- 8 novembre : commémoration du 11 novembre.

- 18 novembre : réunion calendrier des fêtes.

- 16 décembre : repas agents/CM/école avec le traiteur Lis'Art.

- 3 janvier : rencontre des forces vives du village – carpes-frites et desserts de Monique.

- 4 janvier : repas des aînés : traiteur J.Cuisine.

- L'exposition des artistes a eu lieu le 14 octobre, elle a été appréciée (animation et buvette : Sax'Oclock). Un débrief aura lieu en janvier.
- Le thé dansant initialement prévu le 16 novembre, avec l'UNC et la Pétanque a été reporté en 2026 (Altkirch a organisé le sien à la même date).
- Mise en place du parc de loisirs avec le parc canin.
- En cours : report des noms de l'ancien monument aux morts au nouveau.
- Renumérotation des rues du village : une réunion d'information pour les nouvelles rues concernées aura lieu vendredi prochain.
 - o Création des impasses
 - o Le courrier est prêt
 - o Les numéros ont été commandés
 - o Remise des numéros après les fêtes
 - o Nom des rues en alsacien ?
- Boîte à objets : de nouvelles incivilités et dégradations ont eu lieu : que fait-on ? fermeture définitive ? horaires ? caméras ? C'est dommage car ce lieu connaît un franc succès.
- Le Maréchal des Logis Jérôme COPIN - référent en cybersécurité, propose des conférences à titre gracieux (idées, conseils et solutions pour mieux se protéger)

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- Un radar enregistreur de vitesse a été prêté via une convention par la DDT pour une durée de 1 mois. Les données seront envoyées à l'Observatoire départemental de la Sécurité routière (ODSR).
- On attend la réponse d'ALTKIRCH quant à la mise en place de l'écluse – entrée d'ASPACH (qui est sur leur ban).
- Travaux à réaliser : rajout de chevrons et logos vélo, leds sur les ilots, passage piétons Rue Bellevue, séparateurs de vélos au niveau de l'écluse entrée Steiga.
- Rencontre avec des riverains de la Rue de la Libération, problème de visibilité à cause de véhicules qui stationnent à l'entrée de la rue.
- Constat de véhicules venant de Spechbach qui passent à gauche dans le giratoire.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- La porte du sous-sol du presbytère a été remplacée – Merci à Flavian pour le contact. Le petit seuil métallique sera amélioré pour permettre le passage de la rôtissoire.
- Salle polyvalente : suite à la visite de la commission de sécurité qui avait émis un avis défavorable l'année dernière, des travaux ont été réalisés (ouverture dans le local de stockage de l'entrée, créant un comptoir d'accueil) ou sont en

cours (distinction entre l'alarme de la salle et celle de l'école). L'accès à la mezzanine est interdit.

À l'issue des travaux, et après le rapport final d'un organisme agréé de l'APAVE, la commission de sécurité incendie et d'accessibilité sera contactée afin de prévoir un nouveau passage et lever l'avis défavorable.

Fabien SCHOENIG :

- La Communauté de communes Sundgau organise, en novembre 2025, des opérations de broyage de végétaux (tailles, branchages) à destination des habitants, en partenariat avec trois communes volontaires. Cette opération consiste à sensibiliser les habitants à la pratique du broyage et à faire connaître les utilisations du broyat (copeaux issus du broyage des débris de taille/élagage) et des paillages végétaux au jardin. Le projet est mené dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a pour objectif, entre autres, de réduire les apports de végétaux sur les points d'apport volontaire.

L'opération broyage se déroulera le samedi 22 novembre à la MDA : les habitants peuvent emmener leurs branchages et repartir avec du paillage s'ils le souhaitent.

- Le chantier Rue des Jardins s'avère compliqué compte-tenu des contraintes existantes. Le caniveau central et les pavés ont déjà été démontés et remis en place.

On constate également des problèmes d'accès par les riverains à leurs propriétés.

17. Compte-rendu des commissions intercommunales

RAS

18. Divers

- Appel à la vigilance pour trouver le nid de frelons asiatiques qui sévit sur Aspach et qui serait potentiellement aux alentours de la rue des Jardins.
- Mise en place pour l'exercice 2025, pour la commune et l'AF, du Compte Financier Unique (CFU), qui est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.

Décès

27 septembre 2025	Cédric DOMITIN
03 octobre 2025	Léonie Anne Sophie PFAUWADEL
08 octobre 2025	Marie-Thérèse SCHOENIG



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

À l'honneur !



Le 30 janvier a eu lieu, avec la Municipalité, sous l'impulsion de l'UNC, la remise par Monsieur Jean-Marie BOCKEL de la **Médaille du Mérite UNC échelon OR** à Madame Suzanne STOESEL en présence de ses proches.

Nous en sommes honorés !

Cette médaille témoigne de l'estime portée à un ancien combattant par ses compagnons d'armes, d'où sa très grande valeur symbolique.

Cette cérémonie a généré beaucoup d'émotion.





Cadre de vie

par Céline
STEVANOVIC

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la municipalité a organisé la cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts, avec les Associations, les membres du corps Enseignant, les agents...

Cette année encore l'Association Sax o'clock nous a régalié avec plusieurs morceaux !

Merci à l'UNC ASPACH pour son dynamisme et merci aux représentants des UNC environnantes pour leur présence.



À L'ÉCOLE

Après la diffusion du GUIDE de la CIRCULATION autour de l'école comme chaque année, nous remettons aux élèves des brassards rétro-réfléchissants logotés (réalisés par ORANGE BLEU) pour se rendre bien visible sur le chemin de l'école.

Merci aux enseignants de leur implication sur les différentes formes de mobilité autour de l'école.



PARC DÉDIÉ AUX JEUX CANINS

Suivi de Projet : nos agents ont terminé la nouvelle zone réservée aux **jeux canins**.

À l'initiative de deux Aspachoises qui seront « citoyennes référentes » de cette zone, les chiens ont désormais une zone réservée pour leurs jeux (mise en place d'agrès en cours).

Des bancs seront posés à la fin de l'hiver pour que les maîtres puissent surveiller et surtout créer du lien entre eux.

Encore une bonne initiative pour créer du lien dans cette zone de loisirs !

Zone de loisirs qui fera l'objet d'une identification propre au printemps...



TERRAINS DE PÉTANQUE

Un beau projet voit le jour, après des semaines de travail pour la Pétanque !

La création de **6 terrains de pétanque** permettant l'organisation de concours et alloués en priorité au club de pétanque qui a assuré les travaux.

Cela permet de laisser plus souvent libres les quatre terrains mis en place par la municipalité il y a quelques années.

Eh oui les Aspachois sont à fond sur ce sport !

Et la PETANQUE ASPACH vous promet de l'animation dès ce printemps...

Les écoles, les Aînés, les autres associations seront sollicités pour participer à l'utilisation des terrains.

Le travaux se sont très bien passés. Nous remercions vivement l'équipe PETANQUE pour ce beau projet.

NOTA : le terrain reste balisé et impraticable pour le moment car les travaux demandent des finitions avant le printemps !



DÉCOS DIVERSES

Merci à nos agents qui s'investissent tous fortement pour décorer notre village avec soin et précision.
Merci à Thierry BOURGOIN pour son aide sur le sujet !



EXPOSITION DES ARTISTES

Notre **EXPOSITION d'ART** du mois d'octobre 2026 a été un succès.

Très beau moment de convivialité.

Les Artistes ASPACHOIS ont été heureux de participer à ce moment, plusieurs réunions ont été nécessaires, mais le résultat a été à la hauteur de nos attentes.

Il est prévu un BIS, mais pour cela nous attendons de nous réunir avant de faire un retour d'expérience tous ensemble.

Merci à Sax o'clock d'avoir accepté de tenir la buvette et surtout d'avoir joué quelques morceaux lors du vernissage.

Retrouvez les noms des artistes dans le Tout Aspach numéro 32, page 28.



Projet de ré-adressage de nos rues dites prioritaires

INFORMATION GÉNÉRALE

ET RAPPEL AUX RIVERAINS CONCERNÉS (RIVERAINS QUI ONT DÉJÀ EU CE COURRIER SOUS FORME PERSONNALISÉE)

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) nous **impose** de mettre en conformité l'ordre de la numérotation de nos rues.

Cette démarche vise à améliorer l'accès des services de premiers secours, optimiser vos livraisons et éviter les incohérences au sein des services administratifs.

À ce titre, nous avons, en partenariat avec La Poste, procédé à la mise en conformité de la numérotation dans les rues les plus concernées.

Le conseil Municipal a ainsi décidé de créer et de renommer **certaines rues par une délibération du 20 mai 2025, et d'en créer avec votre accord d'autres. Le changement d'adresse se fera officiellement le 2 avril 2026.**

Consciente du désagrément que cela engendre et dans un souci de faciliter au maximum vos démarches, **la commune** fournira la liste des nouvelles adresses aux organismes et administrations suivants :

• La Poste	• Communauté de Communes Sundgau pour le ramassage des OM et l'assainissement, l'eau
• DGFIP et la trésorerie d'Altkirch	• Cadastre
• SDIS	• Gendarmerie
• Brigade Verte	• Éditeurs de cartographie Google, Waze, Iphigénie

Il reste néanmoins de votre devoir d'informer toute personne vivant sous votre toit de ce changement d'adresse, ainsi que toutes les instances vous concernant plus directement :

Via le site <https://www.service-public.fr/>

- Sécurité Sociale
- CAF
- Impôts
- Caisses de retraites
- France travail
- EDF
- GRDF
- ENGIE

En direct

Par courrier ou sur leurs sites internet

- Assurances
- Mutuelles
- Banques
- Employeur
- Ecole
- Internet fibre téléphone
- Journaux
- Véolia

En ce qui concerne vos véhicules, les certificats d'immatriculation devront être mis à jour dans un **délai d'un mois suivant la mise en application** donc **avant le 2 mai 2026**. La démarche est gratuite si vous possédez déjà une nouvelle plaque d'immatriculation.

Vous devez vous connecter au site ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

À savoir

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse

En cas de changement d'adresse administratif, toutes les entreprises, quels que soient leurs statuts, doivent procéder à une déclaration sur le Guichet unique de l'INPI. Cette formalité est relativement simple, l'information corrigée sera transmise aux différentes administrations concernées : URSSAF, DGFIP, INSEE, CFE, services sociaux et tribunaux de commerce.

<https://www.inpi.fr/realiser-demarches/formalites-dentreprises/modifier-sa-societe>

Enfin comme le prévoit la législation, la Commune est tenue de par la loi de fournir les plaques des nouveaux numéros de maison, **que vous allez recevoir dans votre boîte aux lettres**.

Le Conseil Municipal a décidé de passer à la numérotation métrique des rues concernées.

Les numéros des habitations correspondent à la distance (en mètres) entre le début de la rue, appelé "point zéro" (mairie, église...), et le début de la parcelle.

Cette numérotation tient compte également des côtés pairs et impairs.

Elle est particulièrement adaptée aux zones moins urbanisées et offre de nombreux avantages :

- Possibilité d'intercaler facilement des habitations.
- Pas d'utilisation de numéros BIS et TER.
- Indique l'adresse selon une distance pour faciliter les recherches des services d'urgence.

La mairie se tient à votre entière disposition pour tous renseignements ou toutes aides pour la réalisation de ces changements administratifs.

Les rues concernées par le ré-adressage sont celles qui sont sorties en statut NON CONFORME à l'audit de La Poste, à savoir :

- Rue de Thann
- Rue des Bergers
- Rue des Jardins
- Rue Bellevue
- Allée Apollon
- Chemin du Forstweg

Les nouvelles rues sont :

- Impasse des mésanges
- Impasse du charron
- Impasse du Berg

Nota : en 2026, les rues vont toutes bénéficier d'un nom en ALSACIEN comme c'est déjà le cas pour certaines...

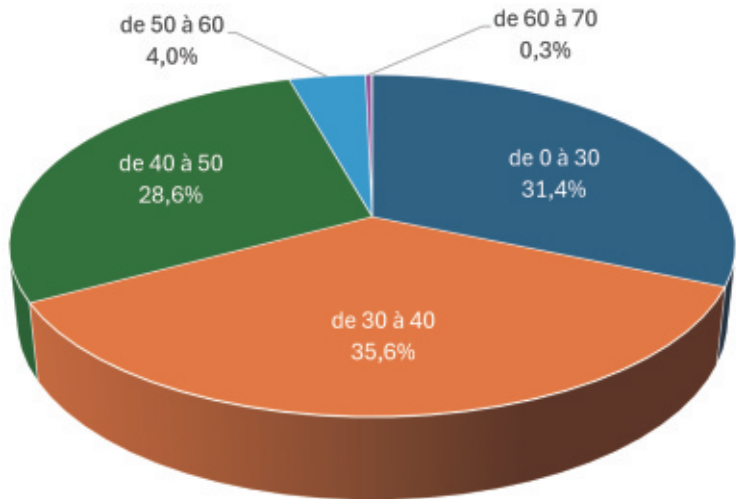


Le point sécurité rue de Thann

par Céline STEVANOVIC

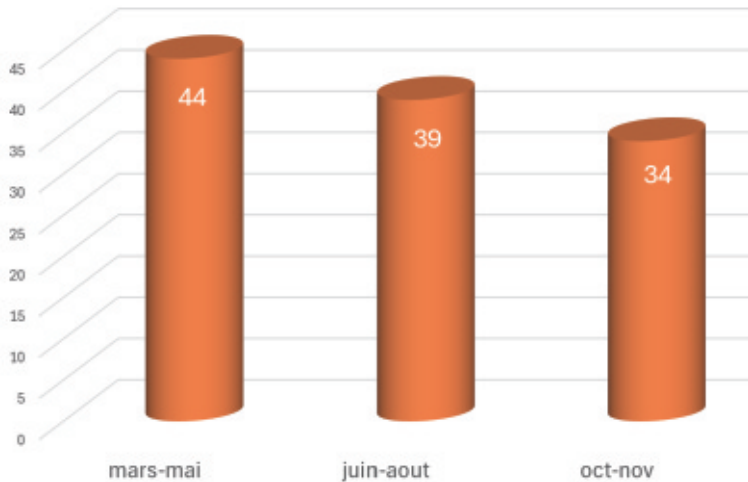
Suite de nos relevés du radar pédagogique "mairie" situé en

1er octobre au 6 décembre 2025
77840 véhicules soit 1179 véhicules par jour
vitesse moyenne : 34 km/h
vitesse maximale : 167 km/h !!!



date	heure	vitesse (km/h)
02/11/2025	17:57:44	167
25/10/2025	23:04:12	110
08/10/2025	00:20:08	92
09/10/2025	21:23:53	89
19/10/2025	17:17:05	89
22/10/2025	21:47:40	85
15/10/2025	01:29:19	82
13/11/2025	22:47:48	82
04/12/2025	09:56:21	82
12/10/2025	00:35:51	81
31/10/2025	00:31:25	81
14/11/2025	21:26:50	81
08/10/2025	16:24:34	80
20/10/2025	14:02:51	80

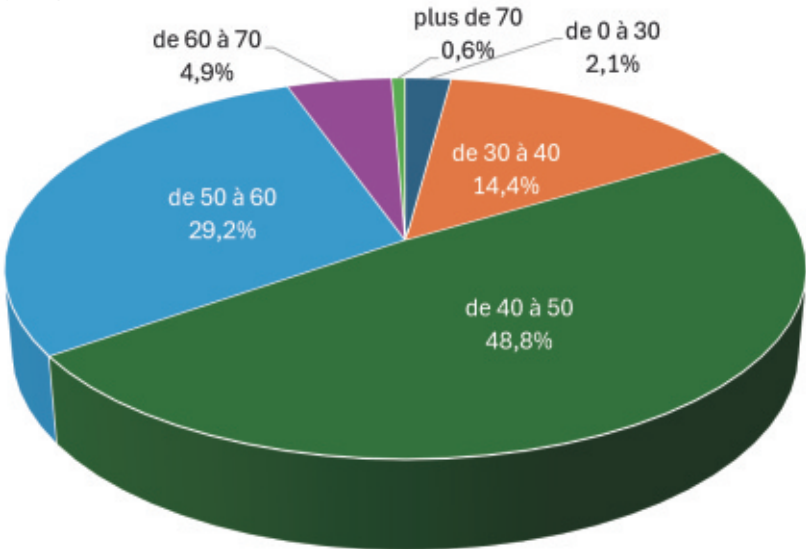
vitesse moyenne par période



Malgré certains excès hors norme et un nombre de grands excès toujours trop élevé on constate une **baisse régulière de la vitesse moyenne.**

Ces mesures peuvent être complétées par celles du radar pédagogique prêté par la CEA et installé à l'entrée Sud du village, sens entrant :

27 octobre au 8 décembre 2025
28763 véhicules soit 685 véhicules par jour
vitesse moyenne : 48 km/h
vitesse maximale : 110 km/h
35 % d'excès



date	heure	vitesse
31/10/2025	00:32:01	110
20/11/2025	18:10:07	90
13/11/2025	22:49:10	88
03/12/2025	20:02:24	88
10/11/2025	08:13:32	87
01/11/2025	14:20:14	85
06/11/2025	23:11:48	85
07/11/2025	23:37:03	85
11/11/2025	23:13:35	85
26/11/2025	20:38:12	85
06/12/2025	23:07:21	85
08/11/2025	02:17:28	84
02/11/2025	12:35:03	83
03/11/2025	23:37:14	83
21/11/2025	21:00:04	83
06/12/2025	12:00:04	83
15/11/2025	10:17:51	82
30/11/2025	09:56:10	82
30/10/2025	20:44:57	81
06/11/2025	22:33:48	81
09/11/2025	13:09:18	81
20/11/2025	21:12:12	81
29/11/2025	23:09:59	81
04/12/2025	21:10:12	81

Concernant la vitesse dans le village nous sommes fréquemment en relation avec la Gendarmerie. Des rappels aux sociétés de bus ont également été faits après de nombreux retours d'habitants sur leur conduite imprudente.

Rappel du contexte : voir tous nos articles depuis... plusieurs années.

Nous notons une baisse de la vitesse : l'apaisement est de mise... mais le travail n'est pas terminé en particulier en entrée côté ALTKIRCH. Notre entrée de village étant sur le ban d'ALTKIRCH, nous travaillons avec ALTKIRCH sur le sujet.

Le Groupe de Travail avec les habitants et le Conseil Municipal qui s'est réuni 4 fois en 12 mois avec environ 20 habitants impliqués nous a permis d'en arriver là.

Mais le travail est aussi un cadre de vie apaisé pour les riverains de cette longue route encore départementale pour le moment (à suivre) : les accélérations s'apaisent, la fluidité reste, l'action de tous commence à payer... le bruit est donc moins important pour les riverains et notre cadre de vie (si véhicule non électrique évidemment).

C'est d'ailleurs pour réduire au maximum les freinages que les priorités à droite ont été jugées adaptées : s'il n'y a

personne, on passe, la fluidité reste de mise... pour le bien vivre ensemble !

Compromis et écoute ont été de mise de la part de tous !

Merci de vos retours positifs et votre implication.

Un point avec les agriculteurs (participants au sujet) nous a permis d'entrevoir deux améliorations, qui sont à l'étude.

Nous veillons à l'intérêt de tous, dans la mesure du possible...

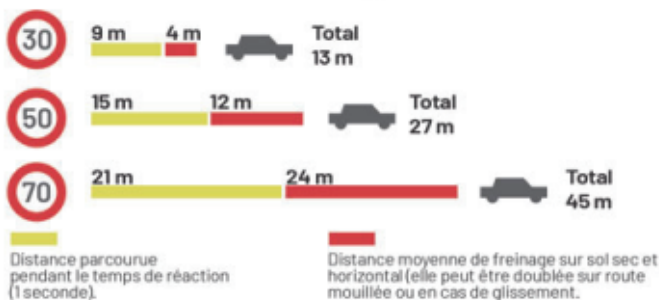
D'ailleurs, ces dispositifs démontables prennent tout leur sens pour des adaptations... (et correspondent à notre budget).

Le retour sur les priorités à droite est à surveiller. Ce test de priorité à droite, validé par la Commission Mobilité, sera évoqué lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail en Mairie.

RAPPEL

Zone 30 installée entre nos deux arrêts de bus pour protéger nos enfants et apaiser le cœur de village.

À 30km/h, on freine plus court !



- Les places de parking prévues avant le virage de la sortie ALTKIRCH qui ont été mise en place avec concertation des habitants ne sont finalement pas satisfaisantes, de façon exceptionnelles nous allons les enlever, en conservant l'écluse a priori – le virage en sortie d'ALTKIRCH aux heures de pointes est jugé très pénible par les riverains (vitesse, bruit...) à suivre.

- En plus des incivilités dans le village nous travaillons avec la Gendarmerie afin de collaborer pour un mieux vivre ensemble.

- Il est évident que si chaque habitant citoyen roule aux vitesses réglementaires, les riverains de la rue de Thann et les écoliers près de nos arrêts de bus pourraient savourer une meilleure qualité de vie. Mais c'est finalement tout le village qui pourrait bénéficier d'une qualité de vie plus agréable. Prenons tous nos responsabilités pour mieux vivre ensemble et protéger cette qualité de vie à laquelle nous tenons tous.

D'après vos retours, nous pouvons entrevoir une vitesse plus adaptée...



Nous sommes aux limites de ce que nous pouvons faire dans le budget Aspachois.

Pour conclure, sachez que certains habitants très véhéments et assez acerbes d'ASPACH ne souhaitent aucun aménagement du tout, et préfèrent finalement la vitesse aux aménagements de réduction de vitesse...

Il nous faut par ailleurs tenir compte du gabarit de différents modes de transport : bus, camions, engins agricoles, vélos, piétons, automobilistes, etc.

Tous nos dispositifs sont d'abord posés en test puis mis en place avec des solutions mobiles.

Il est impossible de faire un copier coller de ce que nous voyons dans les autres villages (rue de Thann longue, beaucoup de sorties de cours...).

Les pouvoirs de police du Maire doivent servir l'ensemble du village.

Ne rien faire sur ce sujet serait irresponsable.

À ce jour nous attendons des informations de la CEA au sujet du passage de la rue du domaine départemental à la commune...



La mobilité douce c'est partager la route, alors...



Rappel

Chaucidou (proposé par l'Unité Routière d'ALTKIRCH car notre route est encore départementale) est un dispositif mis en place afin de partager la route, le principe est assez simple :

- je circule sur la voie centrale ;
- je me déporte en cas de croisement ;
- les cyclistes sont prioritaires.

Les objectifs de Chaucidou sont de réduire la vitesse, favoriser l'usage du vélo et sécuriser les usagers dans leurs déplacements. La largeur de notre RD466 ne permet pas d'y intégrer des pistes cyclables conformément à la réglementation.



Personnes vulnérables : vigilance hivernale

À l'approche de l'hiver, la commune d'Aspach rappelle que la **liste des personnes vulnérables** est également suivie en cas de **froid intense ou de conditions hivernales difficiles**.

Les **personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité**, ainsi que toute personne estimant avoir besoin d'un accompagnement particulier, sont invitées à **se faire connaître auprès de la mairie**. L'inscription est volontaire et confidentielle.

Cette démarche s'inscrit dans la **mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**, afin de garantir la protection et l'assistance de la population en cas de besoin.

Renseignements et inscriptions en mairie.



Travaux à l'école

Angélique LIDY

Afin d'offrir un cadre toujours plus agréable aux élèves et à l'équipe pédagogique, des travaux ont été menés à l'école élémentaire entre juillet et décembre 2025.

Ces améliorations permettent d'accroître le confort thermique, acoustique et visuel, tout en renforçant la sécurité (anti-intrusion) et l'accessibilité des locaux.

Au programme de ces travaux :

- un rafraîchissement des peintures dans plusieurs salles de classe et dans le couloir ;
- le remplacement des huisseries de trois salles de classe (entreprise partenaire : Unaferm) ;
- l'installation de stores occultants (entreprise partenaire : MBJ Stores) ;
- le changement du sas d'entrée de l'école (entreprise partenaire : Hartmann Bois).

Un grand merci aux ouvriers et aux jeunes recrutés dans le cadre des jobs d'été (peinture) pour leur participation, ainsi qu'à nos agents d'entretien, pour le nettoyage et la remise en état des locaux après les travaux.





La MJC d'Altkirch est un lieu vivant, ouvert, inclusif, où l'on peut se rencontrer, échanger, créer, souffler. Depuis plus de 60 ans, les bénévoles et salariés de la MJC oeuvrent à proposer des activités accessibles et créatrices de lien.

La MJC porte actuellement un **projet de Centre Social**, pensé avec et pour les habitants du territoire sundgauvien, pour proposer des actions toujours plus pertinentes.

MJC ALTKIRCH

Construisons ensemble le centre social de demain

Réunion publique

**Le 12 février,
à 19h30, à la MJC Altkirch**

Découvrez le projet, posez vos questions, partagez vos idées !

Inscriptions recommandées à info@mjc-alkirch.fr



Enquête

Scannez-moi !



Répondez, et partagez l'enquête à vos proches, voisins, amis.

Scannez le QR-code ou rendez-vous sur <https://mjc-alkirch.fr/>



MJC Altkirch
1a rue des Vallons 68130 Altkirch
info@mjc-alkirch.fr - 03 89 40 98 91



Avec le soutien de
la Communauté de
Communes du
Sundgau



Élections Municipales 2026

15 & 22 MARS

Pour voter,

Inscrivez-vous sur les listes électorales jusqu'au 6 février 2026*

* Directement en mairie avant le **6 février 2026**, ou bien en ligne sur le site service-public.fr avant le **4 février 2026**. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

La commune cède d'anciennes tuiles, prendre contact avec les ouvriers communaux.



CHÈQUE ÉNERGIE 2025

DEMANDE À EFFECTUER
AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :

www.chequeenergie.gouv.fr

Le chèque énergie, c'est une aide à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie.

territoire d'énergie
ALSACE



ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

10 CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- 1 Protégez l'accès à vos comptes
- 2 Vérifiez vos paramètres de confidentialité
- 3 Maîtrisez vos publications
- 4 Faites attention à qui vous parlez
- 5 Contrôlez les applications tierces
- 6 Évitez les ordinateurs et les réseaux Wi-Fi publics
- 7 Vérifiez régulièrement les connexions à votre compte
- 8 Faites preuve de discernement avec les informations publiées
- 9 Utilisez en conscience l'authentification avec votre compte de réseau social sur d'autres sites
- 10 Supprimez votre compte si vous ne l'utilisez plus



Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr



Une zone de dons ouvre à la déchèterie de Waldighoffen

La Communauté de Communes Sundgau poursuit son engagement pour la réduction des déchets. À partir du 12 janvier, une zone de don dédiée au réemploi sera installée à la déchèterie de Waldighoffen : un espace dédié pour donner vos objets en bon état plutôt que de les jeter.

POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

Cette action s'inscrit dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui vise à réduire la production de déchets à la source. Chaque année, des tonnes d'objets encore utilisables finissent à la benne. Avec cette zone de réemploi, nous voulons changer les habitudes : ce que vous jetez peut encore servir.

Les dons seront collectés par la Fondation de l'Armée du Salut, puis valorisés à la Recyclerie de Kingersheim, où ils seront revendus à prix solidaires.

QUELS OBJETS DONNER ?

Puériculture (hors siège auto), petit meuble monté, équipement sportif et de loisirs, jeu et jouet, matériel créatif, vaisselle, sac et valise, mercerie, vélo enfants (3-6 ans).

QUELS OBJETS NE PAS DONNER ?

Appareil électrique et électronique, équipement de protection (casque, siège auto), meuble abîmé / démonté / sale, produit dangereux, denrée alimentaire, vêtement.

UN GESTE SIMPLE, UN IMPACT DURABLE

En donnant, vous :

- allongez la durée de vie des objets ;
- préservez des ressources naturelles ;
- soutenez une démarche solidaire et locale.

Où ? Déchèterie de Waldighoffen
Quand ? Depuis le 12 janvier

Plus d'infos sur notre site internet

Source : service Environnement et service Valorisation des déchets



Ici, je donne mes objets en bon état.
Ils auront une seconde vie !

Je peux donner ✓	Je ne peux pas donner ✗
> Article de puériculture (hors sièges auto) > Meuble monté (hauteur max. 80 cm) > Équipement de sport et loisirs > Jeu et jouet (sans pile, batterie ni composant électronique) > Matériel créatif et papeterie (beaux-arts, fournitures de bureau) > Mercerie > Sac, valise > Vaisselle > Vélo enfant (3 à 6 ans - 18 pouces max.)	> Appareil électrique et électronique (y compris à piles ou batterie) > Équipement de protection (casque, siège auto, etc.) > Matériau de construction et rénovation > Meuble abîmé > Meuble démonté > Meuble sale > Nourriture > Produit dangereux > Vêtement

Que deviennent les objets ?

Ils sont remis à la Fondation de l'Armée du Salut
Revendus à prix solidaires à la Recyclerie de Kingersheim
27 Faubourg de Mulhouse

Merci pour votre don !

Merci de respecter les consignes pour faciliter l'entretien du conteneur.



**VOTRE
PORTAIL
USAGER**

SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS

Pour consulter vos informations, levées de bacs, passages en déchèteries, visualiser et payer vos factures, **c'est par ici !**

Plus d'infos
03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr

1

Aller sur <https://cc-sundgau.ecocito.com> ou scanner



2

Cliquez sur créer son compte

3

Saisir la clé d'activation
(disponible en haut à gauche sur la dernière facture de gestion des déchets ou sur demande au service)

4

Suivre les étapes

5

Consulter votre compte



Ces faits constituent **un délit**

CYBER HARCÈLEMENT
CODE PÉNAL : art. 222-33-2-2

les auteurs encourent jusqu'à



3 ANS
D'EMPRISONNEMENT

45 000 €
D'AMENDE



#Cyberharcèlement
#RaidNumérique





Brigade Verte

Gardes-Champêtres Intercommunaux d'Alsace

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur... plus particulièrement de l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2023 relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département du Haut-Rhin.

Cet arrêté préfectoral, qui prend en compte le contexte de sécheresse à répétition, a permis de mettre à jour les conditions d'usage du feu dans les milieux forestiers et agricoles, actuellement encadré par le code forestier et deux anciens arrêtés préfectoraux de 1977 et 1997.

Nous allons vous informer de manière succincte des interdictions, autorisations et dérogations de cet arrêté.



Les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts, paysagistes et producteurs de bio déchets, ont interdiction d'effectuer des brûlages à l'air libre ou dans les incinérateurs de déchets verts issus des parcs, jardins et espaces verts.

Il est conseillé de valoriser tous les déchets végétaux comme le broyage, le compostage ou la valorisation énergétique.

Cet arrêté met en avant deux périodes distinctes où des dérogations sont possibles en fonction de certaines activités forestières ou agricoles:



Du 15 mars au 30 septembre : Interdiction d'allumer ou porter un feu, de fumer dans les bois et forêt et à moins de 200 mètres de ceux-ci. Ainsi que les barbecues devant les abris et chalets forestiers.



Du 01 octobre au 14 mars sont autorisés les feux de végétaux issus de la gestion forestière par les propriétaires et ayants droits, les résidus de cultures issus des activités agricoles, sous surveillance de 07h à 16h.

Des dérogations sont données aux apiculteurs, pour le brûlage des plantes invasives, lanternes volantes et feu dit « festif » par les administrations.

Sanctions :



- Auteurs de feux responsables sur le plan civil et pénal, même lorsque les feux sont autorisés
- Non-respect pour les activités forestières : amende de 4^{ème} classe (code forestier)
- Non-respect du brûlage des déchets verts produits par les particuliers ou les collectivités locales : amende de 3^{ème} classe (code de la santé publique)
- Non-respect de l'interdiction de brûlage de déchets végétaux par les entreprises d'espaces verts et paysagistes : Délit – 2 ans de prison et 75 000€ d'amende (code de l'environnement)

Interdiction toute l'année pour les places de feux au sol dans les bois, forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci, landes et chaumes. (135€ Code Forestier)

Pour plus d'informations : **Brigade Verte** (7)/7)

standard 03.89.74.84.04

mail contact@brigade-verte.fr

site internet www.brigade-verte.fr



OPÉRATION RATON BROYAGE

ASPACH

**21 février
2026
14h-17h**

Parking de la maison des associations

NON ACCEPTÉS

déchets verts mélangés • tonte • terre •
feuilles mortes • plantes d'intérieur • souches

PRÉVOIR

casque anti-bruit • lunettes de sécurité •
sac pour votre • broyat

Communauté de Communes
Sundgau

03 89 08 36 20
GRATUIT

cc-sundgau.fr



Apportez vos
branchages ;



un paysagiste
les broie ;



repartez avec du
paillage pour
votre jardin !

DES BRANCHES
À BROYER ?
DU PAILLAGE
À EMPORTER !



L'hiver est la bonne saison pour tailler les arbres et arbustes. Mais une fois les branches coupées... que faire des branchages ?

La CCS vous aide : un paysagiste intervient dans les communes pour broyer vos branchages.

- Aspach – 21 février
- Hochstatt – 28 février
- Ligsdorf – 7 mars

Gratuit - ouvert aux habitants

Apportez uniquement vos branchages (diamètre max. 10 cm), ils seront broyés sur place. Vous repartirez avec un broyat prêt à l'emploi, parfait pour pailler vos massifs et couvrir le sol.

Retirer tout objet étranger (ficelles, pots, outils...) pour ne pas endommager le broyeur.

Un **animateur** de la Maison de la Nature du Sundgau sera présent pour vous informer sur les multiples usages du broyat au jardin.

MON PARCOURS JDC

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

J'AI 16 ANS

- Je me fais recenser auprès de la mairie de mon domicile.
- Je déclare ma **double-nationalité** éventuelle.
- Je donne une adresse mail valide et postale complète.
- Je conserve mon attestation de recensement jusqu'à mes 18 ans.
- **J'attends** de recevoir le mail m'invitant à créer mon compte Défense+
- Je signale au CSNJ si je déménage.

J'AI 17 ANS

- Je suis convoqué au cours du **trimestre de mes 17 ans**.
- Je reçois ma convocation par courrier ou sur mon compte Défense+ si je l'ai créé.
- Je fais ma JDC.
- Jusqu'à mes 25 ans, je conserve mon Certificat Individuel de Participation à la JDC (CIP) et je signale tout changement de situation au CSNJ.

JE SOUHAITE

- Changer la date de ma JDC / déclarer un changement d'adresse.
- Demander un duplicata de mon CIP ou de mon attestation de recensement.
- Demander un renseignement.

• J'ai une double nationalité **ET** j'ai reçu une lettre de convention.

Week-end festif

Comme chaque année, toutes les associations, entreprises, citoyens référents ou impliqués dans la vie du village (Réserve Communale, Groupe Frelon, Groupe de Travail sur la sécurité de la route de Thann, participants aux bureaux de vote, à la journée citoyenne, etc.) ont été conviés à un moment de convivialité : la **fête des forces vives du village** !

Vous êtes toujours nombreux à ce moment et nous en sommes ravis :

Merci à notre Adjoint Alain pour les traditionnelles buches nordiques à l'accueil.

Merci aux membres de la Commission Cadre de Vie pour l'organisation.

Merci à notre agente Monique FAEHTIG pour les desserts, merci aux agents techniques pour l'installation...

Merci aux membres du Conseil Municipal pour ce week-end festif !

En effet, le lendemain, nous avons gâté comme chaque année nos aînés : danse, chants, repas festif.

Merci à la CHORALE STEINTE CÉCILE pour ce dynamisme incroyable !

Merci à Alicia pour ses chansons... nous étions émus.

Et encore une fois merci au Conseil Municipal !



Naissances

- 24 octobre 2025 Sören Gabriel Christian SCHMITT de Joris SCHMITT et de Sunatcha SAE-LIM
- 01 février 2026 Vianney MULLER de Nicolas MULLER et Marie LINK



UN HEUREUX ÉVÉNEMENT À ASPACH

Une belle nouvelle pour Aspach : ce 1er février une naissance a eu lieu **dans la commune**, une première depuis 1955 !

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

Calendrier des fêtes

Février

- Dimanche 1 : **repas paroissial** **Conseil de Fabrique**
- Vendredi 6 : **don du sang** (16h30 à 19h30)
- Dimanche 8 : **randonnée** **ASCLA**

Mars

- Dimanche 1 : **repas carpes** **APL**
- Dimanche 8 : **randonnée** **ASCLA**
- Samedi 21 : **vente Brioches** **Donneurs de Sang**
- Dimanche 29 : **marche populaire** **Donneurs de Sang**

Théâtre français : « Opération Camomille » de Christian ROSSIGNOL

- Vendredi 13 et Samedi 14 à 20h15
- Vendredi 20 et Samedi 21 à 20h15
- Vendredi 27 et Samedi 28 à 20h15
- Dimanche 29 à 15h

Avril

- Dimanche 12 : **randonnée** **ASCLA**
- Date à convenir : **Journée citoyenne**

Mai

- Dimanche 3 : **randonnée** **ASCLA**
- Samedi 9 : **célébration Armistice** avec Sax o'Clock
- Dimanche 10 : **marché aux puces** **Conseil de Fabrique**
- Vendredi 22 : **don du sang** (16h30 à 19h30)
- Week-end 29 au 31 : **marche** **ASCLA**

Juin

- Date à convenir : **1^{ère} Communion** à Carspach
- Vendredi 19 : **kermesse** à l'**école Albert Falco**
- Dimanche 21 : **Fête de la Musique** **Sax o'Clock** à la Guinguette Moonshine



Le thé dansant qui était prévu en novembre 2025 a dû être reporté en 2026.



Le calendrier des fêtes 2026 est disponible sur le site communal ou à la mairie.

Les grands anniversaires en 2026

JANVIER

Mme REICHLIN Liliane Marie Antoinette, 87 ans (19/01/1939)

FÉVRIER

M. SCHOENIG Pierre André, 88 ans (05/02/1938)
M. STOESSEL Raymond, 90 ans (07/02/1936)
Mme KIEN Monique, 81 ans (12/02/1945)
Mme STOESSEL Jeannette, 90 ans (19/02/1936)
M. BRAND Bernard, 82 ans (19/02/1944)
Mme HELL Agnès Elisabeth, 80 ans (22/02/1946)
Mme STOESSEL Denise Marie Hélène, 87 ans (25/02/1939)

MARS

M. BOHRER Thiebaut Joseph, 83 ans (04/03/1943)
Mme GANSER Frida Marie, 91 ans (06/03/1935)
Mme MARAVIGLIA Monique, 90 ans (07/03/1936)
M. BREZAULT Michel Henri Jean, 86 ans (18/03/1940)
Mme STOESSEL Yvette Josee, 89 ans (22/03/1937)
Mme BRAND Marie Claire, 83 ans (25/03/1943)
Mme LUTTRINGER Marie Marthe, 84 ans (26/03/1942)
M. REICHLIN François Joseph, 86 ans (27/03/1940)
M. PILLAUD Jean Yves, 83 ans (31/03/1943)

AVRIL

M. EBY Gilbert François Joseph, 83 ans (05/04/1943)
M. BUCHHEIT Guy Pierre, 80 ans (05/04/1946)
Mme LEDY Suzanne Marcelle, 90 ans (10/04/1936)
M. SCHAEDELIN Claude Armand Albert, 80 ans (12/04/1946)
M. FRANCOIS Bernard René José, 84 ans (16/04/1942)
Mme FRANCOIS Christine, 83 ans (17/04/1943)
M. HELMER Jean Jacques Marcel, 87 ans (21/04/1939)
Mme STOESSEL Jeanne Marie, 83 ans (26/04/1943)

MAI

M. WALTZER Richard, 85 ans (01/05/1941)
Mme METZGER Monique Marie, 83 ans (09/05/1943)
Mme HUEBER Marie Louise, 87 ans (11/05/1939)
Mme MARTIN Jeanne, 97 ans (12/05/1929)
Mme DOMELAND Odette, 87 ans (17/05/1939)
Mme BURG Y Christiane Marie Anne, 84 ans (27/05/1942)
Mme FREYBURGER Monique Antoinette, 88 ans (27/05/1938)
Mme STOESSEL Suzanne, 103 ans (28/05/1923)
Mme MEYER Françoise, 82 ans (28/05/1944)
Mme REICHLIN Gisèle Amélie, 80 ans (28/05/1946)

JUIN

M. MULLER Ernest Morand, 87 ans (02/06/1939)
M. ALLEK Mustafa, 81 ans (02/06/1945)
Mme BIENTZ Jacqueline Odile, 96 ans (16/06/1930)
Mme KUEN Marianne, 81 ans (24/06/1945)

JUILLET

M. SCHLEGEL Michel Léon Antoine, 86 ans (10/07/1940)
Mme STORCK Ilse, 87 ans (11/07/1939)
M. MARTIN Michel Xavier, 83 ans (11/07/1943)
Mme SCHWECHLER Nicole, 81 ans (13/07/1945)
Mme EICHER Marie Madeleine, 92 ans (22/07/1934)
Mme SCHUFFENECKER Yvette, 81 ans (22/07/1945)
M. EBY Alphonse, 85 ans (30/07/1941)

AOÛT

Mme BREZAULT Marie Josephe, 82 ans (06/08/1944)
Mme MARTIN Marie Rose, 82 ans (11/08/1944)
Mme DEYBER Suzanne Marie Alice, 91 ans (12/08/1935)
M. BURG Y Serge Louis Marie, 80 ans (16/08/1946)
Mme BROBST Monique Hélène, 88 ans (19/08/1938)
Mme SCHURCH Marie Louise, 96 ans (24/08/1930)

SEPTEMBRE

M. ERTZER François Xavier, 80 ans (02/09/1946)
Mme LAUNET Juliette, 87 ans (03/09/1939)
Mme OTTIE Annette, 86 ans (03/09/1940)
M. BURG Y Henri Joseph, 85 ans (10/09/1941)
M. EBY Arsène Henri, 81 ans (10/09/1945)
Mme CHEVALLET Annie, 81 ans (16/09/1945)
M. MEYER Arthur, 86 ans (19/09/1940)
Mme SCHERRER Irène Jeanne, 81 ans (22/09/1945)

OCTOBRE

Mme STOESSEL Marie Louise, 93 ans (01/10/1933)
Mme BRONCEL Michelle Suzanne Marie, 84 ans (03/10/1942)
M. VAILLANT Maurice, 81 ans (03/10/1945)
Mme PAROLINI Raymonde Monique, 87 ans (11/10/1939)
Mme LORIAUX Anne-Marie Irmgard, 80 ans (24/10/1946)
M. GANSER Hubert Eugène, 87 ans (30/10/1939)

NOVEMBRE

Mme OTTIE Anne Marie Colette, 90 ans (04/11/1936)
Mme STIMPFLING Marie Anne, 87 ans (06/11/1939)
M. KUEN Bernard Gérard, 86 ans (06/11/1940)
M. PAROLINI Antoine Etienne, 83 ans (06/11/1943)
Mme KRAEMER Yvette Andrée, 88 ans (14/11/1938)
M. HASSAN Jean Pierre Christian, 85 ans (17/11/1941)
M. KRAEMER François, 87 ans (21/11/1939)
Mme MANTOANI Suzanne Catherine, 92 ans (25/11/1934)

DÉCEMBRE

Mme BURG Y Germaine Marthe, 94 ans (07/12/1932)
M. LEDY Paul Joseph, 81 ans (17/12/1945)
M. STOESSEL Gérard, 93 ans (21/12/1933)
M. BRAND Jean Paul, 84 ans (24/12/1942)
Mme ELLENBACH Jacqueline, 89 ans (25/12/1937)
Mme MULLER Christiane Odile, 84 ans (28/12/1942)
M. DELOMPRE Daniel, 82 ans (30/12/1944)

Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.



NAHARA
by Sandra

L'art de la couleur végétale

**SALON
DE COIFFURE
MIXTE**

OUVERTURE JANVIER 2026
54 Rue de Thann 68130 ASPACH



Le salon « *Nahara by Sandra* », situé au sein de notre habitation, est ouvert aux hommes, femmes et enfants.

Je propose une approche de la coiffure centrée sur le **bien-être** et l'utilisation de **produits naturels** et de colorations végétales et semi végétales.

L'activité se fera exclusivement sur rendez-vous, garantissant un accueil personnalisé et une atmosphère sereine.

Ma démarche s'inscrit dans une volonté de proposer un service respectueux et doux, sans nuisances pour le voisinage.

contact

06 36 67 80 23

Sauvegarde du Patrimoine historique d'Aspach : 1914-1918

Merci pour vos informations et photos,
contact :
SCHIEHLE Jean Claude
Tel : 03 89 40 16 80

ARTICLE : 5/2026

par Jean-Claude SCHIEHLE

SOLDAT BOSWINGEL THÉOPHILE D'ASPACH

Inscrit sur le Monument aux Morts de Zillisheim !

En 2015, lors de la Commémoration du centième anniversaire de l'évacuation du village d'Aspach et de ses habitants lors de la première guerre mondiale, des énigmes sont restées sans réponses.

Sur le Monument aux Morts d'Aspach figurent les noms de 15 Soldats aspachois, mais il manque un soldat dont le nom figure sur le Monument aux Morts 14/18 de Zillisheim !

Le 15 décembre 1915, les évacués d'Aspach se rendent à pied à la gare de Zillisheim, emportant 25 kg de bagages par personne, pour être transportés vers le Bas-Rhin et l'Allemagne d'Outre Rhin et d'autres dans leur famille du Haut-Rhin.

La famille de Boswingel Eugène (né 1864 à Eglingen - décès 1944 à Zillisheim), son épouse Clémentine née Knecht (née en 1869 à Aspach - décès 1941 à Zillisheim), leurs enfants : Théophile (né en 1890 à Aspach - décès 1918 à Hannovre, Allemagne), Maria (née en 1892 à Aspach - décès 1976 Mulhouse).

Cette famille sera évacuée curieusement à Zillisheim, sans doute parce que le père Eugène est maçon ! Le Canon de Zillisheim va être mis en Service.

Elle va subir une deuxième évacuation le 02 février 1916, vers Mulhouse, suite à l'évacuation du village de Zillisheim.

Leur fils Théophile est Sergent sanitaire dans l'unité allemande O.Flak.S Batterie Nr 827.

D'abord légèrement blessé, il meurt le 03 septembre 1918, selon son Commandant, à Hannovre en Allemagne .

Durant cette période, ses parents sont mentionnés comme résidents à Cologne (Allemagne) dans le Festunglazarett qui veut dire l'hôpital forteresse.

La famille Boswingel va s'installer définitivement à Zillisheim après 1918.

C'est pour cette raison que leur fils Théophile ne figure pas sur le Monument aux Morts d'Aspach mais sur celui de Zillisheim.



Les énigmes historiques

du

Curé de Mittlach, Aspach, Courtavon, Aloyse WAECKEL (1873-1933)

du

S/Préfet d'Altkirch de 1919 à 1934, Eugène NEFF (1885-1934)

CONFERENCE/ FILM NEFF de 1930-1934 à la Salle de Cinéma du VIADUC à Dannemarie

Durée Conférence : 45mn - Pause : 15mn - Durée Film : 50mn

Samedi 11 avril ou 18 avril 2026 à 20h sur réservation

Contact : Jean Claude - Tél : 07 83 43 01 06

Réservation par l'achat d'un billet d'entrée au Mémorial de Haute Alsace à Dannemarie

Billet au Tarif réduit de 5 Euros, utilisable en 2025/2026

Eugène NEFF, né le 18.3.1885, à Burnhaupt le Bas, décédé en 1934 à Altkirch. Fils de François Ignace NEFF et de Judith BOEGELEN.

Il avait promis à sa vieille mère de ne jamais se battre contre la France. Tenu pour suspect par les Allemands, il fut mobilisé le 31.7.1914, (avant la déclaration de guerre) et incorporé dans un régiment d'infanterie, stationné à Constance. Parti avec cette unité pour le front, il est arrivé à s'en détacher, le premier jour, dans la forêt de la Hardt, près de la Grünhutte. Après maintes aventures, il a pu regagner Constance, d'où il a tenté, sans succès, de s'évader vers la Suisse. Il dut rester à Constance, où il retrouva un collègue juriste badois, en compagnie duquel il avait fait ses études de droit. Ce dernier lui vint en aide en le faisant admettre illégalement comme malade dans l'hôpital militaire qu'il dirigeait temporairement. Après un certain temps, Eugène, devenu suspect, entreprit une nouvelle tentative d'évasion, le 31.janvier 1915, qui cette fois réussit et il se retrouva en Suisse, (près d'Emmishoffen, en face de Constance). Il se mit rapidement à la disposition de l'ambassade de France à Berne et du consul français à Lausanne, auxquels il a fourni des renseignements précieux sur la situation générale allemande. Puis, il s'est engagé dans l'armée française, le 13.3.1915.

Enrôlé au 4^e régiment de zouaves, il prit part aux campagnes du Sud-Tunisien et du Sud-Constantinois. En juin 1917, il fut rappelé en France et dirigé sur Saint-Amarin, où il sera employé en qualité de secrétaire à l'administration militaire de l'Alsace reconquise. Ensuite, il fut muté à l'administration de

Dannemarie. Etant parfaitement bilingue, Eugène servait surtout comme interprète et conseiller pour des questions locales. Début octobre 1918, il fut nommé juge suppléant auprès du tribunal de Dannemarie où il s'occupera surtout de la remise à jour du livre foncier de ce canton.

Notons qu'Eugène NEFF était considéré comme déserteur par les autorités allemandes, mais après la victoire française et l'armistice du 11.11.1918, le danger d'être repris par l'ennemi, disparut. Ensuite, Eugène, qui était gradué en droit, resta dans l'administration, où il a occupé d'importantes fonctions, notamment à Mulhouse. En décembre 1919, il fut nommé sous-préfet d'Altkirch. Bien que Burnhaupt-le-Bas ne se trouvait pas dans son arrondissement, il se rendit souvent dans son village natal, (là on l'appelait Becks Eugène), d'ailleurs il était présent, en 1928, lors de la pose de la première pierre pour la reconstruction de l'église.

Il est resté en fonction à Altkirch jusqu'à son décès subit en novembre 1934.



Source : magazine du Conseil des Anciens de Burnhaupt-le-Bas

Déterminer la masse des astres

Avertissement : le sujet de cet article est un peu complexe, il va falloir utiliser votre I.N. (intelligence naturelle) pour en profiter, mais vous verrez à la fin que « ça valait le coup » !

Comment s'y prend-on pour déterminer la masse de chaque planète ?
On ne peut pas les peser, il faudrait une énorme balance ! Mais en observant leur mouvement autour du Soleil on pourra calculer leur masse en utilisant la troisième loi de Kepler !



LES TROIS « LOIS DE KEPLER »

Première loi :

Les planètes décrivent autour du Soleil des orbites en forme d'ellipse.

Le Soleil n'est pas au centre de l'ellipse mais en un point appelé foyer.

Ces ellipses sont plus ou moins aplaties avec un grand et un petit axe.



Deuxième loi :

La vitesse de chaque planète sur son orbite n'est pas toujours constante ;

plus elle est proche du Soleil, plus elle va vite.

Troisième loi :

Si on appelle T la durée d'une révolution d'une planète et a le demi-grand axe de l'ellipse qu'elle décrit, alors :

Le coefficient T^2 / a^3 est constant

C'est à cette troisième loi que nous allons plus particulièrement nous intéresser.

VÉRIFICATION APPROXIMATIVE DE CETTE TROISIÈME LOI DANS LE SYSTÈME SOLAIRE

Dans le tableau ci-dessous, les demi-grands axes a sont donnés en Unités Astronomiques (U.A. distance moyenne de la Terre au Soleil) et les périodes sont données en années.

Planète	Mercure	Vénus	Terre	Mars	Jupiter	Saturne	Uranus	Neptune
a en U.A.	0,387	0,723	1,000	1,524	5,203	9,555	19,218	30,110
T en années	0,241	0,615	1,000	1,881	11,862	29,457	84,019	164,167
T^2 / a^3	1,001	1,000	1,000	1,000	0,999	0,995	0,995	0,987

Ce coefficient est constant et est égal à 1 pour les corps tournant autour du Soleil

EXTENSION DE CETTE LOI

Kepler et d'autres (Newton...) ont ensuite démontré que :

- **cette loi est valable partout dans l'univers** : astre, planète tournant autour d'une étoile ou satellite tournant autour d'une planète ou satellite artificiel tournant autour de la Terre.
- **la valeur du coefficient liant a et T n'est pas le même suivant le corps central !**
- **ce coefficient dépend de la masse du corps central**, que plus la masse du corps central est grande, plus le coefficient est petit et même que
- **coefficient et masse sont inversement proportionnels** :

Elle a donc été appelée **loi de la gravitation universelle**.

Einstein l'a ensuite remplacée par la théorie de la relativité générale mais cette loi de Kepler en est une approximation toujours valable et utilisée pour les calculs de mouvements des astres dans le ciel.

EXEMPLES D'UTILISATION DE CETTE LOI

• Peser le Soleil

Nous allons utiliser le mouvement de la Lune autour de la Terre pour cela !
 Elle fait un tour de la Terre en 27,3217 jours suivant une ellipse de demi-grand axe 383 810 km
 Convertissons ces nombres dans les unités utilisées dans cette loi :
 $T = 27,3217 : 365,2422 = 0,0748$ années ; $a = 383810 : 150\,000\,000 = 0,00255873$ U.A.
 On trouve alors que $T^2 / a^3 = 334\,000$ pour un corps tournant autour de la Terre.
 Mais on sait que $T^2 / a^3 = 1$ pour un corps tournant autour du Soleil.
 Comme ce coefficient est inversement proportionnel à la masse de l'astre central, cela signifie que
la Terre est 334 000 fois plus légère que le Soleil.

On sait par des mesures géophysiques que la Terre a une masse de $5,972 \times 10^{24}$ kg
 Puis $5,972 \times 10^{24} \times 334\,000 = 1,994 \times 10^{30}$ kg
 La masse du Soleil sera d'environ 2 milliards de milliards de milliards de tonnes !...

• Peser Mars

Nous allons utiliser pour cela les mouvements d'un des satellites de Mars, Deimos.
 Il met 1,26 jour pour en faire le tour et gravite à 23 459 km de son centre.
 $1,26$ jours = $0,00345$ années et $23\,459$ km = $1,564 \times 10^{-4}$ U.A.
 En calculant T^2 / a^3 on trouve $3\,111\,200$; on sait que pour la Terre $T^2 / a^3 = 334\,000$
 Donc $334\,000 : 3\,111\,200 = 0,1074$
 Cela montre que **la masse de Mars = 0,1074 masse terrestre**
 La masse de Mars sera donc de $5,972 \times 10^{24} \times 0,1074 = 6,4 \times 10^{23}$ kg.

• De plus en plus fort !

Les exoplanètes sont des planètes tournant autour d'étoiles autres que le Soleil. On peut les observer tournant autour de leur étoile et diminuant son éclat lors de leur passage devant elle mais sans savoir à quelle distance de celle-ci elles orbitent
Voilà l'exemple de ce qu'on peut faire sur le célèbre groupe d'exoplanètes trouvées autour de Kepler-11, étoile semblable au Soleil, située à environ 2 000 années-lumière du Système solaire (constellation du Cygne).

On a pu mesurer leurs périodes par la méthode des transits (troisième colonne).
 Comment a-t-on fait pour déterminer leurs distances à leur étoile (deuxième colonne) ?

Planète	a en U.A. calculée	T en jours mesurée
Kepler-11b	~ 0,093	10,30375
Kepler-11c	~ 0,106	13,02502
Kepler-11d	~ 0,159	22,68719
Kepler-11e	~ 0,194	31,99590
Kepler-11f	~ 0,25	46,68876
Kepler-11g	~ 0,462	118,37774

L'étoile Kepler-11 étant **similaire au Soleil, son coefficient T^2 / a^3 vaut 1 et donc $T^2 = a^3$**

Vérifions les résultats de la deuxième colonne en prenant par exemple le cas de Kepler-11b :

$T = 10,30375$ jour = $10,30375 / 365,25 = 0,02822$ année
 Donc $T^2 = 7,968 \times 10^{-4}$

Par exemple pour Kepler-11b : $T^2 = 7,964 \times 10^{-4} = a^3$ donc $a = 0,093$ U.A. etc.

J.J. Ludwig
 Astroaspach



Pétanque Aspach

Président : M. Serge PROBST

Un premier bilan 2025 remarquable et... six nouveaux terrains pour 2026 !

Remarquable c'est le terme que l'on peut qualifier la première année d'existence du club de pétanque qui a trouvé asile en terre d'Aspach. Remarquable à bien des constats puisque parti de dix membres fondateurs en 2025, le nombre n'a pas arrêté de grossir à atteindre 75 pour le début de 2026.

Remarquable au niveau des résultats sportifs puisque des trente-trois licenciés la bonne dizaine de vétérans – dont un nombre conséquent de fortes personnalités aspachaises – engagés dans le championnat départemental se sont classés « premier deuxième » et monte donc d'une division cette année ! Les seniors 1 ne sont pas en reste, mais ils sont dans l'attente d'un classement après le départage au barrage, l'espoir de monter reste au cœur des champions. L'équipe féminine attend pour sa part le renfort d'effectif pour s'engager en 2027. Il est toujours temps pour les volontaires de rejoindre cette sympathique équipe ! 2027 verra peut-être la création d'un club jeune, c'est le vœux le plus ardent du président Serge Probst.

Mais le plus remarquable reste la réalisation de six nouveaux terrains situés sur une parcelle de terrain communal, mis à disposition par la municipalité, qu'elle en soit remerciée par ces quelques lignes, nullement protocolaires. Ces six terrains situés en contrebas de la Maison des Associations, auxquels se cumulent les deux terrains du « haut » accordés au club pour les entraînements, permettront d'organiser des matches de Coupes, de rencontres inter société, bref de pratiquer la pétanque dans des conditions idéales.

En résumé, le club de pétanque brille par son évolution rapide mais bien pesée, et espère que son développement participera à faire connaître la commune bien au-delà des frontières locales. Les membres de l'association, en tous les cas, y mettent tout leur cœur.

Jean-Jacques Terlin
Journaliste indépendant



Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Alexia BERNAVA

L'Amicale des donneurs de sang d'Aspach remercie chaleureusement tous les bénévoles et donneurs qui, par leur générosité, ont permis de sauver de nombreuses vies. Votre engagement est précieux et chaque don compte.

Nous avons le plaisir de vous annoncer les dates des prochaines collectes de sang qui se tiendront en 2026 à la salle polyvalente de 16h30 à 19h30 :

- Vendredi 6 février
- Vendredi 22 mai
- Vendredi 11 septembre
- Vendredi 13 novembre

Nous invitons toutes les personnes en bonne santé, âgées de 18 à 70 ans, à venir donner leur sang et à partager ce geste solidaire.

Par ailleurs, notre association organise une **marche populaire le dimanche 29 mars 2026**. Cette journée conviviale sera l'occasion de se retrouver entre amis et voisins pour une belle randonnée au cœur de notre village, suivie d'un **repas choucroute**, préparé avec soin. Nous espérons vous y retrouver nombreux, participants et accompagnants, pour partager ensemble un moment de convivialité et de solidarité.

Encore merci à tous les bénévoles, donneurs et partenaires pour leur investissement et leur soutien sans faille. Grâce à vous, l'élan de solidarité à Aspach ne faiblit pas et permet d'apporter espoir et réconfort à ceux qui en ont besoin.

Ensemble, continuons de faire vivre la solidarité au sein de notre village !

Sax o'clock

Présidente : Mme Sandra DILLENSEGER (06 71 50 60 43)

ET SI 2026 ÉTAIT VOTRE ANNÉE MUSICALE ?

L'ensemble Sax o'clock vous souhaite une excellente année ! Après le plaisir d'avoir joué le 03 janvier 2026 pour les Forces Vives et le 04 janvier 2026 pour la fête des aînés, notre ensemble ne compte pas s'arrêter là !

Vous jouez du saxophone (du soprano au baryton) et cherchez une ambiance conviviale, accueillante et passionnée ?

Rejoignez-nous pour faire vibrer la musique à Aspach !

Prêt-e à nous rejoindre ? Contactez-nous :

- soit par mail à l'adresse
ensemble.saxoclock@gmail.com
- soit sur notre page Facebook
[Sax o'clock Aspach](#)



Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



AGS (gestion de la salle polyvalente)

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Section rando :

Nous nous retrouvons une fois par mois pour marcher dans la bonne humeur

Dimanches 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril Week-end du 29-30-31 mai à Ramonchamp

Dimanches 14 juin, 5 juillet, 9 août

Renseignements : Martine GORSY 06 82 97 04 18 aveu6813@gmail.com



Le 9 janvier nous avons partagé des galettes avec des membres du club des aînés

Le club des aînés :

Réunions les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter.

Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

Renseignements : Madame Denise Gutleben 2 impasse de la Fontaine 03 89 40 11 95

Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Nous nous réunissons tous les vendredis soir à l'observatoire d'Aspach 1 rue Bellevue et nous faisons de temps à autres des animations aux alentours. Nous continuons à nous équiper avec la mise en place à l'observatoire d'un gros télescope pour faire du visuel, en complément de l'autre destiné à l'astrophoto!

Si nos activités vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter pour passer une soirée avec nous, histoire de voir ce que l'on fait dans ce vaste domaine qu'est l'astronomie!

Renseignements : JJ Ludwig au 03 89 40 62 79 ou <http://astroaspach.fr>



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. Jean-Luc BUCHERT (06 13 06 86 13 / jean-luc.buchert@sfr.fr)



Retour sur la Fête du drapeau à Villemandeur

Dix-sept membres de L'Union Nationale des Combattants de l'arrondissement d'Altkirch, dont 7 porte-drapeaux, le drapeau de l'UNC Aspach et son président, se sont rendus à VILLEMANDEUR dans le LOIRET (45), au château de LISLEDON, dans le cadre de la fête des drapeaux : une première en France, cérémonie nationale et événement associé au centenaire du Bleuets de France.

Le dimanche 21 septembre 2025 cette cérémonie nationale a rendu hommage à nos porte-drapeaux, à tous ceux tombés pour la France, honoré le devoir de mémoire et l'engagement civique des cadets, et enfin mis en avant l'unité de la nation autour du drapeau. À ce propos deux jeunes porte-drapeaux nous ont accompagnés, dont Angel STAMPFLER porte-drapeau du drapeau UNC ASPACH et habitant de Walheim. Nous les remercions chaleureusement.

La manifestation a été organisée par le président de l'UNC du Loiret, Yves-Marie LARIVIERE, avec entr'autre, la présence :

- du Président national de l'UNC, le général Hervé LONGUET,
- de Patrick REMM président du Bleuets de France,
- de Madame la maire de Villemandeur Mme Denise SERRANO.

Un très bel événement rassemblant plus de 1000 participants de l'UNC de toute la France et d'outre-mer, un détachement de la Base aérienne d'Orléans, un détachement du 12ème régiment de cuirassiers, et de nombreuses personnalités politiques et autorités civiles et militaires.

Durant la cérémonie il y a eu des lectures de poèmes, des moments de musique et l'interprétation de l'Ave Maria par la cantatrice Elodie Calloud, la plantation de l'arbre de la mémoire des enfants... Des moments inoubliables empreints d'émotions...

Les 1000 participants se sont retrouvés devant le château pour le verre de l'amitié suivi d'un déjeuner républicain dans une salle omnisport au « quartier du Chateau Blanc » pour un moment convivial et de dialogue.

C'est durant ce repas que les membres de l'UNC Arrondissement d'Altkirch ont pu dialoguer avec le président national de l'UNC le général Hervé Longuet sur un récent livre écrit par Yves-Marie LARIVIERE, président de l'UNC45 intitulé : Honneur et mémoire, le Drapeau, les porte-drapeaux et la jeunesse engagée.

« Comment, en cette année du 80ème anniversaire de la libération de la France, ne pas penser à ce que furent nos trois couleurs pour le million de Français qui attendaient de sortir de la nuit de l'occupation et de la répression » extrait de la préface du livre écrit par notre président national de l'UNC.

Jean-Luc BUCHERT
Président UNC Aspach
Trésorier UNC arrondissement Altkirch
Membre du CA UNC Haut-Rhin



Nos fêtes d'hiver à l'école maternelle

Les élèves de Moyenne Section racontent...



Saint Nicolas est venu nous rendre visite le 5 décembre. Il nous a apporté des mandarines et des friandises. Nous lui avons chanté des chansons. Nous lui avons promis d'être sages !

Un conteur est venu nous raconter des histoires d'autrefois près du sapin de Noël ! C'était notre cadeau de Noël de la municipalité. Merci beaucoup ! C'était vraiment super !



Au mois de janvier, il a neigé... Nous sommes sortis pour jouer dans la neige. Nous avons fait un bonhomme de neige.



Pour l'Épiphanie, nous avons fabriqué des couronnes et nous avons fait deux galettes. Voici notre roi et notre reine...



Une petite forêt à l'école ?

À la Sainte Catherine, nous avons planté des arbres dans la cour des écoles.



Clivier et Ramarzan, les aînés communaux ont préparé des trous en avance.



Nous avons d'abord creusé des trous dans lesquels nous avons posé les petits arbres.



Ensuite, il fallait mettre de la terre autour des petits arbres.

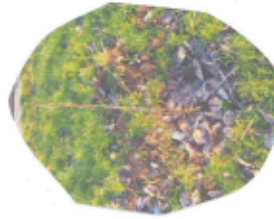
Des parents d'élèves sont venus nous aider.

Madame Lidy nous a aidés à organiser la matinée.

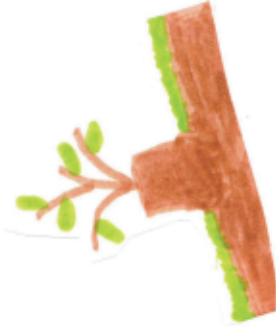
On avait des pelles et des bûches.



des noisetiers



des aulx



quand les arbres seront grands, ils feront de l'ombre.

Les élèves de l'ULIS

Cadeau de Noël de la mairie

Jeudi 4 décembre 2025, les élèves des classes de PS/MS, GS/CP et ULIS ont assisté, à l'école, au spectacle « Noël en Alsace ». Il s'agissait du cadeau de Noël offert aux enfants par la municipalité.

Jeudi 11 décembre 2025, Monsieur le Maire et Mme LIDY sont venus à l'école afin de souhaiter aux enfants un joyeux Noël. Ils ont passé un moment dans chaque classe de l'école, maternelle et élémentaire, discutant avec les enfants et écoutant les chants entonnés par les élèves.

A l'occasion de cette visite, ils ont offert à chaque élève des classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 un livre ainsi qu'un petit carnet accompagné de son crayon.

Les enfants et l'équipe enseignante remercient la municipalité pour ces cadeaux de Noël qui ont été très appréciés !

RENTREE 2026

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2023 ou pour les nouveaux arrivants

Merci de passer en mairie avec les documents suivants (entre le 23 février et le 07 mars 2026) :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance.
- un justificatif de domicile.
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription, ainsi que des fiches de renseignements à compléter pour l'inscription définitive auprès de l'école.

Cette démarche d'inscription auprès de l'école doit se faire **rapidement** après passage en mairie.

La directrice vous recevra sur RDV (☎ 09.60.48.14.11) à l'école élémentaire.

La directrice,
Aurélien WENTZEL

En direct du périscolaire

Le périscolaire (ainsi que d'autres structures de la Communauté de Communes Sundgau) a participé à un concours de « Bredele » faits maison, avec l'aide de Madame BOEGLIN Claudine.

Cette action a été organisée par l'un de nos partenaires, Goûter Local, notre fournisseur d'œufs ! Grâce à cette action, un don a été versé à l'IME de Riespach.

Sans oublier les sorties du vendredi soir à la médiathèque d'Altkirch ainsi qu'au CRAC pour l'exposition actuelle.

Nous recherchons également des bénévoles pour encadrer de futures sorties à vélo et/ou à pied dans le village, afin de parler de son histoire, de son sentier des planètes, etc. (projet prévu pour mai / juin.)

En mars, nous commencerons les sorties à la piscine, sans oublier le projet de jardin participatif entre les écoles et le périscolaire, qui reprend dès la semaine prochaine avec la participation de la Maison de la Nature ! Au programme : fabrication de jardinières pour les plantes aromatiques.



les enseignants et l'équipe du périscolaire



l'équipe d'animation à l'occasion du grand jeu avant les vacances

16 décembre 2025



repas des aînés janvier 2025



exposition des artistes du village



au p riscolaire aussi
on profite de la
neige